

Table des matières

CHAPITRE I	Analyse des rubriques par nature	3
A. Charges		3
B. Recettes		5
CHAPITRE II	Evolution des recettes générales selon la classification administrative	6
A. Evolution des recettes fiscales		6
1. Introduction		6
B. Examen de détail des principales recettes fiscales		7
1. Personnes physiques		7
a) Impôt sur le revenu		7
b) Impôt sur la fortune		8
2. Personnes morales		8
3. Autres impôts et taxes		10
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services		10
Seuls les écarts négatifs d'importance sont présentés dans cette section.		
1. Finances		10
2. Ecoles		10
3. Police locale et mobilité		11
4. Génie civil, environnement et énergie		11
5. Sports		12
6. Aide sociale		12
D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services		12
Sont présentés dans cette section principalement les écarts importants ayant un impact négatif sur le budget.		
1. Administration générale		12
2. Finances		14
3. Ecoles		15
4. Police locale et mobilité		17
5. Génie civil, environnement et énergie		18
6. Urbanisme et architecture		19

7. Informatique	21	
8. Culture	22	
9. Sports	22	
10. Aide sociale	23	
11. Agglomération	23	
CHAPITRE III	Politique du personnel	24
A. Effectif du personnel et dotation		24
1. Dotation du personnel	24	
2. Postes nouveaux ou à confirmer	24	
3. Réductions ou suppressions de postes	26	
4. Transfert de postes ou de dotation	27	
5. Modifications temporaires	27	
6. Dotation	27	
B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel		27
1. Indexation	27	
2. Evolution des charges du personnel	27	
CHAPITRE IV	Situation financière de la Commune	28
CHAPITRE V	Budget des investissements	29
A. Explications détaillées des investissements		29
1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)	29	
2. Investissements à voter lors du budget 2019 (Catégorie II)	30	
3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)	58	
B. Capacité d'investissement et charges financières		59
1. Capacité d'investir	59	
2. Financement des investissements	59	
3. Charges financières	59	
CHAPITRE VI	Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale	59
Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2019		59

Message du Conseil communal au Conseil général

(du 5 novembre 2018)

32 – 2016-2021 : Budget 2019 de la Ville de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019, dont les prévisions sont les suivantes :

Budget de la Ville de Fribourg (en CHF) :

Total des charges :	260'994'537.60
Total des revenus :	261'488'009.45

Le budget communal de l'exercice 2019 présente un excédent de produits de

Résultat : CHF 493'471.85

soit le 0.2% du total des charges de CHF 233'227'332.20 (imputations internes de CHF 27'767'205.40 déduites), ce qui peut être considéré comme un équilibre.

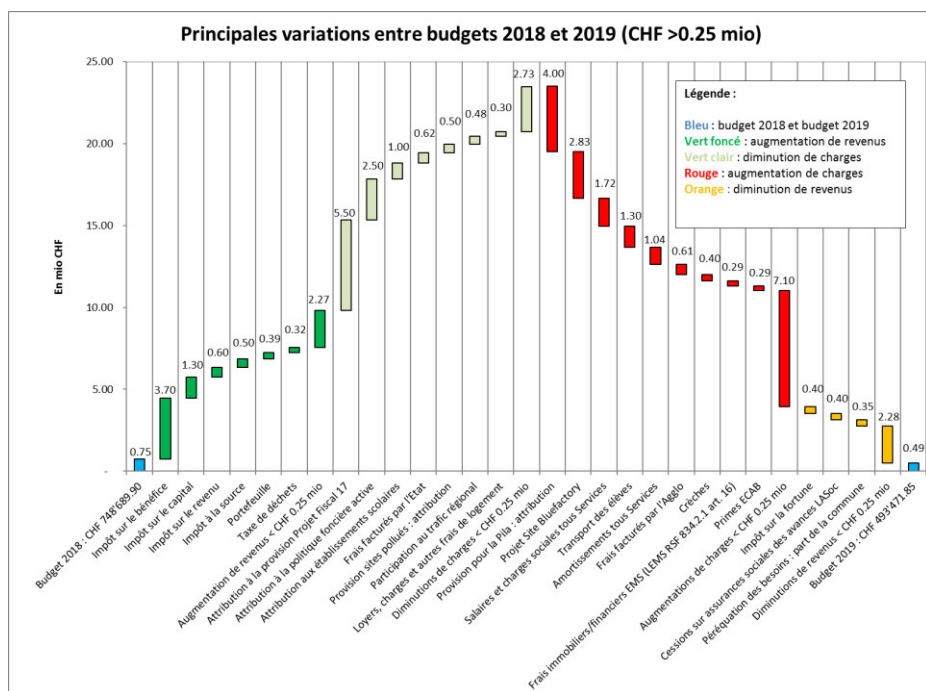
Le budget de l'exercice 2019 reste stable par rapport au budget 2018 qui présentait un bénéfice de CHF 748'849.90 (soit 0.3% du total des charges). A noter que le résultat avant attribution aux réserves et provisions volontaires est de CHF 7.0 mio.

Le budget 2019 est marqué par les éléments suivants :

- Les recettes fiscales augmentent de CHF 5.6 mio, en majeure partie en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice et le capital (CHF +5.0 mio). L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques reste stable (CHF +0.2 mio). Les contributions, émoluments et taxes augmentent de CHF 0.5 mio.
- Les charges du personnel augmentent de CHF 1.8 mio. De cette évolution, CHF 0.3 mio est lié à des salaires qui seront activés ou refacturés. Deux mesures spécifiques sont prises en 2019 : CHF 0.2 mio représente le coût de l'uniformisation des conditions pour les contrats de travail à durée déterminée à titre de réduction des inégalités et CHF 0.2 mio sera attribué aux employés comme mesure salariale unique 2019 (0.3%) en compensation de la mesure d'économie de 2014. Une correction à la baisse sur les estimations des gains de mutations pour 2019 a également été prise en compte pour CHF 0.2 mio. Il en résulte une augmentation nette effective d'un peu plus de CHF 0.9 mio en termes d'effectif (1.5%), conforme à la limite fixée par le Conseil communal dans son Plan financier. A noter qu'en présence d'une inflation négative depuis la dernière adaptation au renchérissement (en 2011), le budget n'intègre aucune adaptation des salaires nominaux.
- Les biens, services et marchandises augmentent de CHF 3.6 mio, principalement en raison de la prise en charge de coûts supplémentaires pour le transport des élèves (CHF 1.3 mio) ainsi que pour des études, des projets spécifiques, des logiciels et des prestations de tiers (projets et honoraires) conformes au plan de législation (CHF 1.8 mio).
- Le montant à payer au titre de remboursements et participations à des collectivités publiques augmente de CHF 0.6 mio (frais facturés par l'Etat), celui des subventions augmente de CHF 3.4 mio (notamment pour des projets sur le site stratégique blueFACTORY à hauteur de CHF 2.8 mio et pour les crèches à hauteur de CHF 0.4 mio).

- L'attribution aux réserves se réduit de CHF 4.7 mio ; la réserve de politique foncière active bénéficie de CHF 2.5 mio de moins qu'en 2018, la réserve du projet fiscal PF 17 ne sera plus alimentée, comme celle pour les bâtiments scolaires. Pour la première fois, une provision de CHF 4.0 mio pour faire face aux coûts de dépollution du site de la Pila est créée.

Le graphique suivant montre les écarts principaux entre le budget 2018 et le budget 2019 :

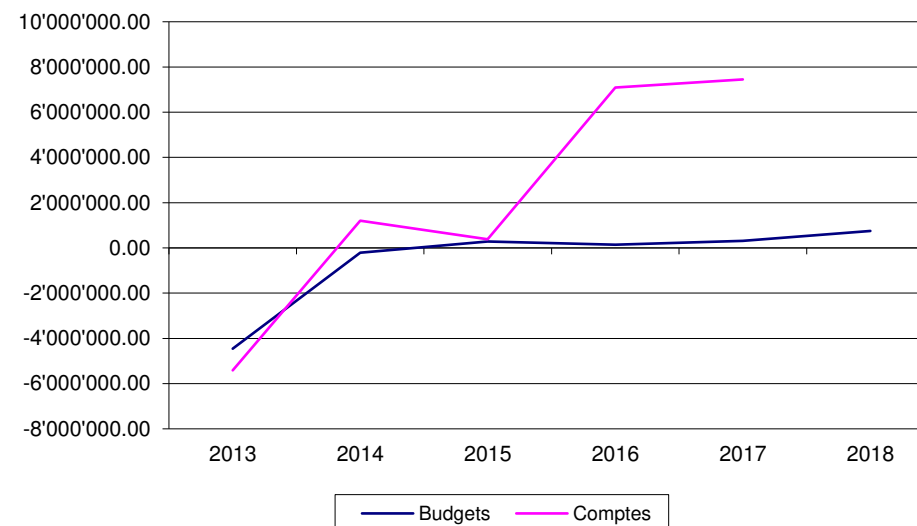


La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2013 à 2018 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11	1'209'094.20	0.52
2015	279'764.00	0.18	389'053.25	0.17
2016	139'219.00	0.06	7'094'605.90	3.11
2017	318'097.90	0.15	7'450'164.86	3.34
2018	748'689.90	0.29		
Cumul			10'728'719.99	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, les comptes des trois dernières années, suite à des budgets proches de l'équilibre, sont bénéficiaires.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en CHF entre les comptes et les budgets de 2013 à 2018



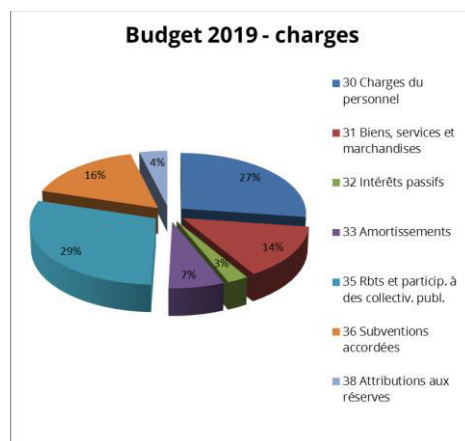
CHAPITRE I

Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets, une première analyse est faite selon la classification par nature. Ensuite, une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget, est faite.

A. Charges

Les charges du budget 2019, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :



Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2019 à CHF 233.2 mio, contre CHF 227.3 mio au budget 2018, ce qui représente une augmentation de 2.6%.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en CHF	Ecart en %
30 Charges de personnel	63'412'451	61'619'442	1'793'009	2.9
31 Biens, services et marchandises	32'871'711	29'308'917	3'562'794	12.2
32 Intérêts passifs	5'840'900	5'862'425	-21'525	-0.4
33 Amortissements	15'492'045	14'448'823	1'043'223	7.2
35 Remboursements et participations à des collectivités publiques	68'298'086	67'648'667	649'419	1.0
36 Subventions accordées	37'709'518	34'634'247	3'075'271	8.9
38 Attributions aux réserves	9'602'621	13'805'843	-4'203'222	-30.4
Total sans les imputations internes	233'227'332	227'328'364	5'898'969	2.6

Les charges de personnel (rubrique 30) augmentent de 2.9%. De cette évolution, un peu plus de CHF 0.9 mio (1.5%) est lié à l'augmentation d'effectifs ainsi qu'à la progression salariale qui correspond à la limite fixée par le Conseil communal. Le solde d'un peu moins de CHF 0.9 mio est lié aux deux mesures spécifiques et aux salaires qui sont activés ou refacturés, ainsi qu'à la correction budgétaire liée aux gains de mutations (1.4%). Cette augmentation est justifiée par divers besoins liés aux missions attribuées à la Commune, expliquées en détail dans le chapitre consacré. . A noter qu'en présence d'une inflation négative depuis la dernière adaptation au renchérissement (en 2011), le budget n'intègre aucune adaptation des salaires nominaux.

La dotation du personnel passe de 513.6 EPT dans le budget 2018 à 528.1 EPT dans le budget 2019, soit une différence de 15.6 EPT (pour 648 employé/e/s). Les mouvements de personnel sont expliqués en détail dans le chapitre III. Les postes à repourvoir n'entraîneront pas d'augmentation de la masse salariale (gains de mutation entre collaborateurs jeunes remplaçant les collaborateurs âgés).

Les charges de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » augmentent de 12.2%, une augmentation de CHF 3.6 mio qui s'explique principalement par une augmentation des coûts pour les transports scolaires (CHF +1.3 mio) ainsi que pour des études, des logiciels et des prestations de tiers (projets et honoraires) en lien avec les lignes stratégiques du programme de législature.

Les charges de la rubrique 32 « Intérêts passifs » diminuent de 0.4% en raison des bonnes conditions actuelles en terme d'emprunt, ceci malgré de nouveaux investissements et l'augmentation du capital étranger.

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements » augmentent de 7.2% à CHF 15.5 mio, au gré de l'activation des investissements mis en service.

Les charges de la rubrique 35 « Remboursements et participations à des collectivités publiques » augmentent de 1.0%, soit CHF 0.6 mio. Cette augmentation est due à divers facteurs, comme les frais facturés par l'Agglo principalement pour la mobilité (CHF +0.8 mio) ainsi que diverses charges du Service de l'Aide sociale, en partie compensées par des revenus (CHF +0.5 mio pour EMS et institutions spécialisées pour personnes handicapées-inadaptées). Une diminution des frais facturés par l'Etat dans le domaine scolaire compense ces hausses de charges (CHF 0.7 mio).

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre une augmentation de charges de 8.9%, soit CHF 3.1 mio, résultant de la réalisation de projets sur le site stratégique blueFACTORY pour CHF 2.8 mio (voir commentaires ci-après et du subventionnement de crèches (CHF 0.4 mio) ainsi que de multiples facteurs totalisant CHF 1.3 mio, compensées par des diminutions dans le cadre de la participation au coûts du trafic régional (CHF -0.5 mio), de frais de mesures d'insertion sociale, forfaits d'entretien et loyers pour l'Aide sociale pour un total de CHF 0.7 mio. ainsi que d'autres modifications totalisant CHF 0.2 mio.

La rubrique 38 « Attributions aux réserves » est constituée des montants suivants :

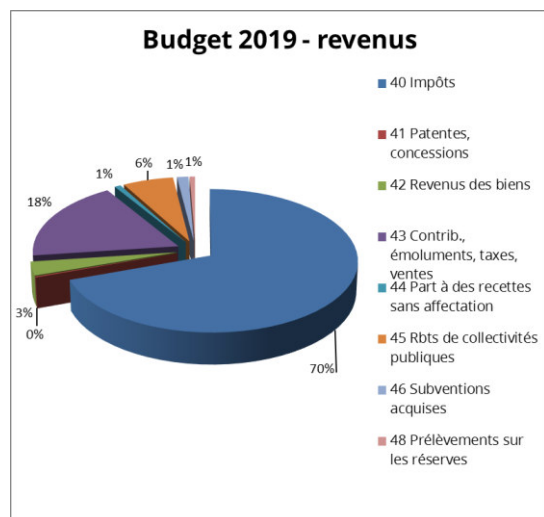
Attributions aux réserves

259.382.01	Politique foncière active	2'500'000.00
259.382.06	Provision pour la Pila	4'000'000.00
310.380.00	Réserve CO Belluard	52'699.00
311.380.00	Réserve CO Jolimont	41'458.00
312.380.00	Réserve DOSF	438'642.00
521.380.00	Places de parc publiques	36'500.00
531.380.00	Décharge de Châtillon	550'000.00
532.380.00	Traitement et évacuation des eaux (STEP)	1'032'816.30
613.380.00	Bâtiments locatifs	950'506.00
		<hr/>
		9'602'621.30

Les réserves sous rubrique xxx.380.xx sont des attributions à des réserves obligatoires ; les autres sont commentées sous lettre D, p. 12.

B. Recettes

La répartition des recettes, sans les imputations internes, est la suivante :



Il est prévu pour 2019 une augmentation des recettes générales à CHF 233.7 mio contre CHF 228.1 mio au budget 2018 (+2.5%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart en CHF	Ecart en %	
40	162'653'000	156'935'000	5'718'000	3.64	
41	516'000	336'000	180'000	53.57	
42	7'277'015	7'101'400	175'615	2.47	
43					
	Contributions, émoluments, taxes, ventes	42'645'894	42'586'380	59'514	0.14
44					
	Parts à des recettes sans affectation	1'740'000	1'773'000	-33'000	-1.86
45					
	Remboursements de collectivités publiques	14'195'908	14'149'080	46'828	0.33
46					
	Subventions acquises	3'188'987	3'462'193	-273'206	-7.89
48					
	Prélèvement sur les réserves	1'504'000	1'734'000	-230'000	-13.26
Total sans imputations internes		233'720'804	228'077'053	5'643'751	2.47

Le budget 2019 de la rubrique « Impôts et taxes » augmente de CHF 5.7 mio grâce notamment aux rubriques suivantes :

- CHF +0.6mio pour les impôts sur le revenu des personnes physiques ;
- CHF -0.4 mio pour les impôts sur la fortune des personnes physiques ;
- CHF +5.0 mio pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Le chapitre suivant traite en détail les estimations fiscales du budget 2019.

Les autres rubriques (41 à 48) ont peu évolué entre les deux périodes, un solde de mouvement de CHF 74'249 est constaté.

CHAPITRE II

Evolution des recettes générales selon la classification administrative

A. Evolution des recettes fiscales

1. Introduction

L'estimation des recettes fiscales pour l'année 2019 a été établie sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions ainsi qu'en fonction des résultats des comptes 2016, 2017 et du budget 2018. Les chiffres donnés par l'Etat ont été appréciés en tenant compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables et les événements uniques ou spécifiques.

Les prévisions fiscales ont été faites en tenant compte de trois éléments importants: la constitution de provisions lors des budgets précédents, la condition économique actuelle et future ainsi que la situation spécifique liée à des grands contribuables, personnes physiques et morales.

Au moment de l'établissement du budget 2019, les résultats des **impôts 2017** des personnes physiques (PP) **ne sont pas encore connus**, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'au début de l'année 2019. Quant aux taxations des personnes morales (PM), l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années **2016 et 2017**.

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Impôt sur la fortune	9'200'000	9'600'000	10'011'462
Impôt sur le revenu	78'800'000	78'200'000	77'416'964
Impôt à la source	7'000'000	6'700'000	7'352'781
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'300'000	1'250'000	1'406'414
Impôt sur le capital	6'700'000	5'400'000	6'906'765
Impôt sur le bénéfice	37'400'000	33'700'000	34'382'264
Contribution immobilière	16'500'000	16'500'000	16'832'685
Impôt sur les gains immobiliers	1'400'000	1'400'000	1'711'174
Droits de mutations immobilières	2'700'000	3'000'000	2'671'690
Impôt sur les successions	500'000	500'000	413'927
Impôt sur la propriété et sur la dépense	1'153'000	1'185'000	1'160'689
Totaux	162'653'000	157'435'000	160'266'815

B. Examen de détail des principales recettes fiscales

1. Personnes physiques

Pour faire ses calculs, l'Etat se fonde sur la statistique fiscale 2016 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 31 août 2018 et sur la base de l'impôt 2017 enregistré à ce jour.

a) Impôt sur le revenu

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2007 (taxations effectives arrêtées fin août 2018, données évolutives) :

mio CHF	Ville de Fribourg				Canton de Fribourg		
	Année	Coefficient	CHF	Evolution CHF en %	CHF	Evolution CHF en %	
	2007	0.773	63.73	-4.77 -7.0%	608.39	29.61	5.1%
	2008	0.773	66.78	3.05 4.8%	637.70	29.31	4.8%
	2009	0.773	66.25	-0.53 -0.8%	641.00	3.30	0.5%
	2010	0.773	67.10	0.85 1.3%	650.00	9.00	1.4%
	2011	0.773	67.37	0.27 0.4%	653.00	3.00	0.5%
	2012	0.773	68.50	1.13 1.7%	667.00	14.00	2.1%
	2013	0.773	70.18	1.68 2.5%	711.00	44.00	6.6%
	2014 comparatif	0.773	71.11	0.93 1.3%			
	2014 effectif	0.816	75.07	4.89 7.0%	722.00	11.00	1.5%
	2015	0.816	76.05	0.98 1.3%	751.30	29.30	4.1%
	2016	0.816	77.30	1.25 3.0%	746.90	-4.40	-0.6%

* Population résidante permanente

Le rendement de l'impôt sur le revenu 2016 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de plus de CHF 1.25 mio au rendement de l'impôt 2015. L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2019 à CHF 805.0 mio en prévoyant l'évolution suivante :

- ☛ 2016 : estimation à CHF 758.0 mio
- ☛ 2017 : + 2.0% (CHF +15.1 mio) par rapport à 2016
- ☛ 2018 : + 2.0% (CHF +15.4 mio) par rapport à 2017
- ☛ 2019 : + 2.0% (CHF +16.0 mio) par rapport à 2018.

L'année fiscale 2016 est impactée par la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) concernant la déduction pour frais de formation dont l'incidence financière est difficilement mesurable. Aucune modification de la LICD ne vient impacter les années fiscales 2017 à 2019. L'augmentation de la population et celle des salaires nominaux sont à l'origine de la progression prévue.

L'évolution démographique de la Ville démontre que par rapport à 2016, la population légale* a diminué de 308 personnes en 2017, soit une diminution de 0.8%. Pour la même période, la population du canton a augmenté de 3'160 personnes, soit de 1.0%. Cette diminution de population relativise les augmentations prévues par l'Etat pour les années 2017, 2018 et 2019.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2019 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2019 :	CHF	805'000'000.00
Part communale 2016 à cet impôt cantonal 2016 :		12.0%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2019 :		
CHF 805'000'000.00 x 81.6% x 12.0%	CHF	78'825'600.00
	arrondi à CHF	78'800'000.00
Budget 2018	CHF	78'200'000.00

La Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton. Les estimations sont donc légèrement plus pessimistes que celles du Canton.

b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-dessous montre une progression effective de 0.9% de l'impôt sur la fortune dans le canton de Fribourg.

mio CHF	Ville de Fribourg				Canton de Fribourg		
	Année	Coefficient	CHF	Evolution CHF en %	CHF	Evolution CHF en %	en %
2007	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	0.773	8.81	0.47	5.6%			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%
2015	0.816	9.38	0.08	0.9%	85.10	1.50	1.8%
2016	0.816	9.34	-0.04	-0.4%	82.15	-2.95	-3.5%

Pour l'année 2019, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 91.0 mio (CHF 95.0 mio au budget 2018). Aucune modification de la LICD n'impactera ces résultats. Pour 2017 et 2018, en ville de Fribourg, une progression de 2.0% est prévue.

La Ville a facturé plus de CHF 9.0 mio d'impôts sur la fortune en 2016, une certaine stabilité est constatée depuis 2014. Elle a effectué une provision supplémentaire afin de compenser le risque de pertes d'impôts sur la fortune en raison de l'âge avancé de plusieurs grands contribuables.

Après prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2019 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2019 : CHF 91'000'000.00
 Part communale 2016 à cet impôt cantonal 2016 : 12.5%
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2019 :
 CHF 91'000'000.00 x 81.6% x 12.5% CHF 9'282'000.00
arrondi à CHF 9'200'000.00
 Budget 2018 CHF 9'600'000.00

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Les recettes de l'année 2016 sont légèrement supérieures à celles de l'année record 2014 en Ville de Fribourg. La facturation effective pour l'année 2016 s'arrête à CHF 22.1 mio. Les prévisions cantonales pour les années 2017 et 2018 continuent d'être très positives avec une augmentation de 2.0% par année.

L'évolution depuis 2007 de la Commune et du Canton est la suivante :

mio CHF	Ville de Fribourg				Canton de Fribourg		
	Année	Coefficient	CHF	Evolution CHF en %	CHF	Evolution CHF en %	en %
2007	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	0.773	20.87	4.18	25.0%			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%
2015	0.816	20.31	-1.69	-7.7%	138.40	0.20	0.1%
2016	0.816	22.11	1.80	8.9%	140.90	2.50	1.8%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Dans son budget, il a retenu un montant de CHF 155.0 mio

pour l'exercice 2019 (par comparaison, l'Etat avait budgété l'année passée un montant de 161.0 mio pour 2018).

Ainsi, proposition est faite de fixer le budget 2019 de l'impôt sur le bénéfice de la Ville selon le tableau ci-après :

Impôt 2017 : estimation CHF 33.0 mio à 100 % - 75.0% déjà provisionné, soit un reliquat de 25.0%	CHF 8'270'000.00
Impôt 2018 : estimation CHF 39.5 mio à 75% - 65.0% déjà provisionné, soit un reliquat de 10.0%	CHF 3'950'000.00
impôt 2019 : estimation CHF 38.7 mio à 65.0%	CHF 25'170'000.00
	<u>CHF 37'390'000.00</u>
arrondi à	<u>CHF 37'400'000.00</u>
<i>Budget 2018</i>	<i>CHF 33'700'000.00</i>

L'optimisme de l'Etat, après correction des cas particuliers de la Ville de Fribourg, est suivi avec précaution. Cependant, la situation financière de plusieurs grands contribuables contribue à une nette augmentation des recettes fiscales pour les personnes morales, ceci dès l'année 2017 et qui devrait se poursuivre jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme fiscale (Projet fiscal 2017) en 2020, avec une hausse de plus de CHF 3.7 mio par rapport à au budget 2018.

b) Impôt sur le capital

Après plusieurs années de stagnation (jusqu'en 2014), l'impôt sur le capital des personnes morales a continué à évoluer de manière positive depuis 2015. En effet, l'accroissement est de plus de 5.5% (CHF 0.3 mio) pour la Ville de Fribourg contre une diminution pour le canton à 0.4%.

L'évolution depuis 2007 a été la suivante :

mio CHF	Ville de Fribourg				Canton de Fribourg		
	Année	Coefficient	CHF	Evolution CHF en %	CHF	Evolution CHF en %	
	2007	0.773	4.01	0.42 11.7%	19.97	2.85	16.6%
	2008	0.773	4.29	0.28 7.0%	21.19	1.22	6.1%
	2009	0.773	4.55	0.26 6.1%	22.21	1.02	4.8%
	2010	0.773	4.32	-0.23 -5.1%	22.80	0.59	2.7%
	2011	0.773	4.01	-0.31 -7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
	2012	0.773	4.25	0.24 6.0%	22.30	0.60	2.8%
	2013	0.773	4.48	0.23 5.4%	24.50	2.20	9.9%
	2014 comparatif	0.773	4.48	0.00 0.0%			
	2014 effectif	0.816	4.73	0.25 5.6%	24.50	0.00	0.0%
	2015	0.816	5.22	0.49 10.4%	25.13	0.63	2.6%
	2016	0.816	5.54	0.32 6.1%	24.70	-0.43	-1.7%

Pour l'année 2019, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 31.0 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2019 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2019 :	CHF	31'000'000.00
Part communale 2016 à cet impôt cantonal 2019 :		26.50%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2019 :		
CHF 31'000'000.00 x 81.6% x 26.50%	CHF	6'703'440.00
arrondi à	CHF	<u>6'700'000.00</u>
<i>Budget 2018</i>	<i>CHF</i>	<i>5'400'000.00</i>

3. Autres impôts et taxes

a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source

Les montants des droits de mutations immobilières, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt à la source restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2019, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 2.7 mio (2018 : CHF 2.9 mio) et les gains immobiliers à CHF 1.4 mio (CHF 1.4 mio). La contribution immobilière a été fixée à CHF 16.5 mio (CHF 16.3 mio). L'impôt à la source, toujours très difficile à estimer car il dépend des événements organisés sur le territoire, a augmenté de CHF 0.5 mio à CHF 7.0 mio.

C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

Seuls les écarts négatifs d'importance sont présentés dans cette section.

1. Finances

Autres participations et subventions

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	
259.462.00	Péréquation des besoins : part de la commune	1'936'243.00	2'288'991.00	-352'748.00

La part de la Commune à la péréquation des besoins, en application de la loi sur une période de trois ans (avec effet rétroactif), a une influence négative de CHF 0.4 mio sur le budget 2019.

2. Ecoles

Administration

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	
300.434.00	Récupération honoraires d'interprètes	5'000.00	15'000.00	-10'000.00

Le budget 2018 avait été surestimé. La participation cantonale ne couvre en effet que la moitié des frais d'interprétariat, et ce pour les demandeurs présents dans le canton depuis maximum deux ans.

Ecole de Jolimont

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	
311.433.00	Ecolages des élèves hors-cercle	21'000.00	35'000.00	-14'000.00

L'écart est dû à la diminution du montant récupérable auprès des élèves hors-cercle pour leur scolarisation à Fribourg et à l'augmentation du nombre d'élèves hors-cercle.

Ecole de langue allemande

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	
312.433.00	Ecolages d'élèves hors-cercle	180'000.00	250'000.00	-70'000.00

Au moment de l'établissement du budget 2018, une simple estimation avait été faite quant à l'accueil des élèves de Jaun à la DOSF. Selon la convention signée et le nombre d'élèves, le budget 2019 a été recalculé.

Devoirs surveillés

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	
323.434.00	Contributions des parents	45'000.00		-45'000.00

La décision du Conseil général offrant la gratuité des devoirs surveillés réduit à néant les contributions parentales.

Service dentaire

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
341.436.00	Contributions des parents	140'000.00	165'000.00	-25'000.00

Le contrôle annuel étant gratuit, il n'est pas refacturé aux parents, d'où la diminution de cette rubrique (Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires).

Accueils extrascolaires

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
350.451.00	Participation cantonale	160'000.00	200'000.00	-40'000.00

La quatrième subvention trimestrielle de 2017 a été prise en compte dans le budget de l'année 2018 (5 subventions) alors que le budget 2019 prend en compte les 4 subventions trimestrielles de 2019 ce qui explique la différence de CHF 40'000.-.

3. Police locale et mobilité

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	490'000.00	550'000.00	-60'000.00

La moyenne des recettes des 5 dernières années se monte à CHF 456'518.-/an avec une pointe à CHF 500'093.- en 2016 et un creux à CHF 417'311.- en 2015. Il s'agit donc d'un ajustement du montant de cette rubrique qui rassemble les recettes dues aux réclames mobiles, aux éventaires, aux terrasses, aux distributeurs Selecta, à la location du domaine public, aux cirques, aux stands de vente et aux chantiers.

Police

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
401.434.02	Redevances pour prestations de service	60'000.00	115'000.00	-55'000.00

Cette rubrique concerne les mises en fourrière de véhicules, les prêts de matériel et les prestations fournies à des tiers par les Agents de surveillance. En 2017, pour des raisons de TVA, cette rubrique avait été scindée en deux par la création de la nouvelle rubrique 401.434.03 Redevances évacuations de véhicules (CHF 49'600.-). Or en 2018, une erreur de budgétisation a eu lieu. Le montant de CHF 49'600.- a été maintenu sous la rubrique 401.434.03 sans que la rubrique 401.434.02 soit diminuée d'autant. C'est la raison à la grande variation de cette rubrique entre 2016, 2017 et 2018. La correction est apportée pour le budget 2019

4. Génie civil, environnement et énergie

Routes communales et voirie

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
530.435.00	Vente de matériel récupéré	446'014.00	527'388.00	-81'374.00

Le prix de revente du papier/carton a fortement baissé et simultanément, la quantité récoltée tend à diminuer.

Secteur énergie et développement durable

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
560.482.00	Prélèvement à la provision		230'000.00	-230'000.00

En cas de prélèvement sur la provision, une compensation par attribution sera effectuée.

5. Sports

Patinoires

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
913.427.00	Loyer restauration		102'000.00	-102'000.00

Dès la saison 2018/2019, la Ville de Fribourg n'est plus la propriétaire de la patinoire principale et ne facture plus de location pour la restauration dans cette infrastructure.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
913.427.10	Location glace	270'000.00	400'000.00	-130'000.00

Dès la saison 2018/2019, la Ville de Fribourg n'est plus la propriétaire de la patinoire principale et ne facture plus de location de glace à Fribourg Gottéron dans cette infrastructure.

6. Aide sociale

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	2'000'000.00	2'400'000.00	-400'000.00

La diminution des encaissements auprès des assurances sociales correspond à la diminution des charges d'aide sociale. Si le service fait moins d'avances, il encaisse également moins de ressources en attente. La pratique restrictive de certaines assurances sociales réduit aussi ces ressources.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1110.452.00	Fact. à d'autres services (réfugiés et requ. d'asile)	50'000.00	100'000.00	-50'000.00

Le nombre de dossiers « mixtes » où le service peut refacturer la part d'aide sociale afférente à des personnes relevant de l'asile est en baisse, ce qui explique la

diminution du poste. Toutefois, il est difficile de prévoir les futures demandes d'aide sociale de ce cas de figure.

D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

Sont présentés dans cette section principalement les écarts importants ayant un impact négatif sur le budget.

1. Administration générale

Conseil communal

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
100.318.01	Politique d'information et frais de publicité	140'000.00	115'000.00	25'000.00

Le fonctionnement du nouveau site Internet nécessite une augmentation de cette rubrique. Conçu pour être évolutif, le nouveau site accompagnera le développement de la communication numérique et nécessite des compétences spécialisées en matière d'expérience utilisateur, de développement web ou de stratégie de communication numérique, afin que le site puisse jouer son rôle central de lien entre les citoyens et l'administration.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
100.318.02	Projets de cohésion sociale	251'845.00	120'000.00	131'845.00

Les différents projets de cohésion sociale nécessitent une augmentation de cette rubrique, en lien avec la rubrique 100.451.00, où les subventions obtenues passent de CHF 20'000.-- à CHF 60'000.--. Il s'agit principalement de soutenir les projets de Paysage éducatif, de frais supplémentaires pour l'inventaire en lien avec la politique de la jeunesse de l'UNICEF, de soutenir certaines structures et de projets seniors/intergénérationnels et handicap ainsi qu'en faveur de la jeunesse, qui ne sont plus soutenus par l'Etat.

Secrétariat de Ville

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
110.311.00	Achat d'œuvre d'art	12'000.00	0.00	12'000.00

Cette nouvelle rubrique permettra l'achat d'œuvres d'art particulièrement représentatives pour la Collection de la Ville.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
110.318.02	Honoraires de traduction	80'000.00	50'000.00	30'000.00

Les honoraires de traduction vont augmenter, en raison de la configuration du nouveau site Internet, beaucoup plus évolutif que l'actuel et de diverses mesures en faveur du bilinguisme.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
110.365.10	Centres d'animation socioculturelle	935'000.00	850'000.00	85'000.00

Cette rubrique doit être adaptée pour les motifs suivants :

- augmentation de la subvention à REPER pour l'ajustement des charges liées aux assurances sociales;
- dans le cadre du projet fribourg (ou)vert, il est essentiel de prévoir un budget, pour permettre la gestion par un futur responsable du site de jardins partagés Pré-Fleuri, pour les chantiers participatifs et les diverses animations;
- un soutien est prévu aux projets du Jardin botanique et du Port.

Contrôle des habitants

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
111.316.00	Loyers	70'000.00	0.00	70'000.00

Cette rubrique est destinée à payer le loyer des nouveaux bureaux temporaires, indispensables au bon fonctionnement du Contrôle des habitants.

Votations et élections

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
112.300.00	Rémunération des scrutateurs	38'200.00	17'000.00	21'200.00
112.310.00	Matériel	36'000.00	19'500.00	16'500.00
112.318.00	Affranchissements postaux	105'000.00	88'000.00	17'000.00

Ces rubriques doivent être augmentées, en raison des élections fédérales.

Service des relations humaines

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	110'000.00	90'000.00	20'000.00

L'expérience de 2018 montre que le montant prévu pour les annonces de recherche de personnel doit être revu à la hausse, il n'est pas suffisant si les publications doivent être faites dans des revues spécialisées. Une augmentation de CHF 20'000.- au budget 2019 est demandée.

Personnel communal

Ce nouveau chapitre a été créé pour accueillir toutes les charges et tous les revenus qui concernent le personnel communal dans son ensemble, éléments qui sont gérés par le Service des relations humaines. Ces rubriques étaient auparavant sous le chapitre 201 (Service des finances). Seules les rubriques faisant état d'un écart sont commentées.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
131.301.10	Rattrapage contribution de solidarité (2014)	180'000.00	0.00	180'000.00

Une contribution unique de 0.3% des salaires nominaux sera octroyée aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale en compensation de la contribution demandée en 2014.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
131.301.11	Gratifications d'ancienneté	232'000.00	150'000.00	82'000.00

Cette rubrique évolue en fonction des gratifications effectives à octroyer durant l'année.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
131.301.20	Harmonisation des contrats auxiliaires	170'000.00	0.00	170'000.00

L'harmonisation des conditions des contrats de travail (CDD) pour les auxiliaires (13^{ème} salaire pour tous) est estimée à CHF 170'000.- et prévue sous cette rubrique budgétaire en attendant son application effective. Dans les comptes 2019, ce montant aura été réparti dans les différentes rubriques salariales.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
131.309.00	Formation professionnelle	175'000.00	153'000.00	22'000.00

Cet écart illustre l'augmentation des demandes et des besoins en terme de formation professionnelle. Le processus d'octroi des formations et le règlement interne seront redéfinis en 2019.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
131.309.01	Autres frais	33'000.00	3'000.00	30'000.00

Le montant de CHF 30'000.- correspond à l'action de cohésion des équipes, qui n'est pas nouveau mais qui a été transféré de la rubrique 130.

Service juridique

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
140.318.15	Frais judiciaires et d'expertises	200'000.00	0.00	200'000.00

Dans les budgets précédents, cette rubrique figurait sous le chiffre 110.318.15 (Administration générale). Elle a été transférée au Service juridique pour des motifs

de contrôle des honoraires d'avocats. L'augmentation du montant (50'000.-) est liée à plusieurs procédures en cours par devant les Tribunaux.

2. Finances

Services généraux

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
200.318.01	Etudes et événements	262'000.00	195'000.00	67'000.00

Dans le cadre du développement économique, CHF 50'000 sont prévus pour la suite du mandat à l'Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN et CHF 50'000 pour les mesures rattachées. Le montant de CHF 50'000 pour diverses mesures de développement économique est reconduit, celui de CHF 100'000.- pour le mandat externe de Politique foncière active (PFA) également, mais il ne sera pas utilisé en 2018. Un montant supplémentaire de CHF 12'000 est prévu pour l'organisation de la Conférence suisse des impôts qui se tiendra pour la première fois en Suisse romande en août 2019 et dont Fribourg est la Ville hôte.

Assurances, locaux, divers

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
203.318.15	Frais d'expertises	20'000.00	0.00	20'000.00

Cette rubrique a été créée afin de pouvoir faire des expertises immobilières lorsque des objets sont sur le marché et que la Ville doit se prononcer sur leur achat.

Autres participations et subventions

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
259.364.01	Projet Site Bluefactory	2'825'000.00	0.00	2'825'000.00

Cette promotion de quatre projets cohérents entre eux représente une volonté de la Commune de développer le site stratégique blueFACTORY et en particulier de donner un coup d'accélérateur à la vie de quartier autour du Silo. La réhabilitation du Silo (bâtiment et infrastructure de base), la création de la Résidence LATOUR

(résidence d'artistes et de développeurs), la promotion du SMEM (musée et ateliers) et la gestion du Phare bleu (voir ci-dessous) sont les axes de développement suivis.

1. Réhabilitation du Silo (CHF 750'000.-) : La première étape consiste rendre l'accès du Silo au public. Actuellement, l'état du bâtiment ne permet pas, selon les normes incendie et sécuritaires en vigueur, un accès au Silo au public. De plus, l'ascenseur est hors d'usage de même que les installations sanitaires.
2. Phare bleu (CHF 1'000'000.-) : Ce projet est issu des réflexions du groupe de travail (GT) du Conseil stratégique consultatif de BFF SA. Dans le cadre de ses réflexions sur la stratégie bleue, le GT a organisé un « open innovation space » composé de locataires du site, de citoyens.ennes et de spécialistes dans les domaines environnement, société, culture et innovation. Sa mission sera de gérer, en tant que locataire de BFF SA, le développement du Silo dans cet esprit mais aussi de l'ensemble du site. L'ouverture des deux derniers étages du Silo en locaux conviviaux ouverts au public (bar, salle de conférence, ateliers, etc.) est prévue.
3. Résidence LATOUR (CHF 50'000.- à titre indicatif. Ce montant est financé par le service de la culture) : Le concept prévoit de créer une résidence artistique dans laquelle artistes et scientifiques vivent, se côtoient et créent ensemble.
4. SMEM (CHF 1'075'000.-) : Fondée en novembre 2016, le smem est une association à but non lucratif et d'intérêt public. Sur la base de sa collection, le smem veut développer un centre international de compétence autour du son et les instruments de musique électronique. Il regroupe une des plus importantes collections d'instruments électroniques et électromécaniques au monde avec plus de 5000 objets couvrant les huitante dernières années de l'histoire de la musique. Son objectif est le maintien du patrimoine culturel des instruments électroniques ainsi que son accès tant au grand public qu'à la création musicale professionnelle.

En 2018, le SMEM disposait d'un budget fragile d'environ CHF 150'000.-, de loin pas à la hauteur du potentiel de cet acteur culturel, couvrant de l'investissement, des frais de fonctionnement et des projets culturels (env.

trois tiers). Afin de donner un coup d'accélérateur, CHF 75'000.- seront consacrés à des études de développement du SMEM dès le début 2019. Suivant les résultats, jusqu'à CHF 1 mio pourront être alloués au nouveau projet. Des fonds privés seront apportés pour le même montant, portant la somme totale du projet à CHF 2 mio.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
259.365.00	Actions d'entraide	40'000.00	30'000.00	10'000.00

Ce montant a été augmenté de CHF 10'000, il représentera dès 2019 un franc par habitant à répartir en fonction des nombreuses demandes d'aide humanitaire qui sont adressées au Conseil communal.

3. Ecoles

CO du Belluard, de Jolimont, DOSF et Pérolles

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
310.310.00	Fournitures scolaires et appareils	225'078.00	156'532.00	68'546.00
310.318.04	Transport des élèves	178'000.00	0.00	178'000.00
310.366.00	Activités scolaires	85'445.00	10'530.00	74'915.00
310.366.10	Formation culturelle	26'005.00	10'530.00	15'475.00
311.310.00	Fournitures scolaires et appareils	268'930.00	190'834.00	78'096.00
311.318.04	Transports des élèves	154'000.00		154'000.00
311.366.00	Activités scolaires	113'490.00	12'300.00	101'190.00
311.366.10	Formation culturelle	30'555.00	12'300.00	18'255.00
312.310.00	Fournitures scolaires et appareils	152'700.00	126'800.00	25'900.00
312.318.04	Transport des élèves	82'000.00		82'000.00
312.366.00	Activités scolaires	39'560.00	5'175.00	34'385.00
313.318.04	Transport des élèves	44'000.00		44'000.00

Ces augmentations budgétaires font suite à l'Arrêt du Tribunal fédéral SC_206/2016 du 7 décembre 2017 sur la participation des parents au frais scolaires (ci-après : ATF) ainsi que la décision du Conseil général d'accorder un abonnement zone 10 à

tous les élèves de la Ville (Pérolles compris, ci-après : DCGT). Afin de compenser l'arrêt des contributions parentales, la Commune prévoit d'allouer CHF 80.- par élève pour les fournitures scolaires, CHF 20.- par élève pour la formation culturelle et CHF 100.- par élève pour les activités scolaires, lesquelles comprennent les semaines thématiques. A noter la nouvelle participation cantonale de CHF 75.- par élève qui compense en partie ces augmentations (rubriques 310.451.00, 311.451.00 et 312.451.00 « Participation de l'Etat »). Le coût de l'abonnement annuel Frimobil octroyé se monte à CHF 459.- par élève.

Ecoles primaires

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
320.310.00	Fournitures scolaires	475'000.00	335'000.00	140'000.00
320.311.01	Mobilier et équipements	84'000.00	64'100.00	19'900.00
320.318.10	Transport des élèves	1'100'000.00	30'000.00	1'070'000.00
320.366.00	Activités scolaires	132'000.00	17'680.00	114'320.00

On retrouve ici aussi les conséquences de l'ATF, de la DCGT, ainsi que la reprise totale de la rubrique 330 Ecoles enfantines dans la rubrique 320 Ecoles primaires. Afin de compenser l'arrêt des contributions parentales, la Commune prévoit d'allouer CHF 6.- par élève pour les fournitures scolaires et CHF 34.- pour les activités scolaires. A noter que sur la nouvelle participation cantonale de CHF 75.- par élève, CHF 40.- sont alloués au chapitre 32 (rubrique 320.451.00 « Participation de l'Etat »). Ceci compense totalement les augmentations.

Le coût de l'abonnement octroyé se monte à CHF 459. - par élève de plus de 6 ans.

La totalité des charges de l'ancienne rubrique 330.310.00 « Fournitures scolaires » a été absorbée par le 320.310.00 « Fournitures scolaires » et le 320.311.01 « Mobilier et équipement » et celles des anciennes rubriques 330.366.00 « Promenades scolaires » et 330.366.10 « Activités culturelles » par le 320.366.00 « Activités scolaires ».

Gymnastique et sports

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
321.318.00	Transports (piscine/patinoire)	180'000.00	155'000.00	25'000.00

Il s'agit de la compensation de l'arrêt des contributions parentales aux transports (piscine/patinoire) pour des courses spéciales suite à l'ATF estimé en moyenne à 2.5 courses par année scolaire par élève, non couverte par la nouvelle participation cantonale (rubrique 320.451.00 « Participation de l'Etat »).

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
321.366.00	Journées et camps	150'310.00	50'000.00	100'310.00

Il s'agit de la compensation de l'arrêt des contributions parentales aux journées et camps suite à l'ATF pour un montant de CHF 35.- par élève, entièrement couverte par la nouvelle participation cantonale (solde de CHF 75.- moins les CHF 40.- des fournitures et activités scolaires, rubrique 321.451.00 « Participation de l'Etat »).

Service dentaire

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
341.366.00	Participations aux soins dentaires	150'000.00		150'000.00

Le nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires étend la subvention communale aux contrôles et traitements fournis par les dentistes privés. De plus, le contrôle annuel est entièrement pris en charge par la Commune. Cette rubrique estime alors le montant à rembourser aux parents, dont l'enfant se rend auprès d'un dentiste privé.

Accueils extrascolaires

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
350.317.01	Frais de repas	570'000.00	440'000.00	130'000.00

L'augmentation de la capacité d'accueil des structures conduira à l'augmentation des frais de repas qui sera compensée par la participation parentale aux frais, rubrique 350.434.00.

Crèches et accueil familial de jour

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
351.316.00	Location locaux externes	15'390.00		15'390.00

Location des locaux de la crèche Colibri, compensée par la rubrique 351.423.00.

4. Police locale et mobilité

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
400.318.20	Sensibilisation Police et Mobilité	10'000.00		10'000.00

Un montant de CHF 10'000.- est nouvellement inscrit pour appuyer les campagnes de sensibilisation menées par la Direction de la police locale et de la mobilité. Ces actions visent avant tout à promouvoir l'utilisation des transports publics et des parkings d'échange lors de grandes manifestations. Accessoirement, ce montant pourra aussi être engagé dans les domaines notamment de sensibilisation à la sécurité routière.

Police

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
401.312.00	Electricité	35'000.00		35'000.00

Jusqu'au budget 2018, tous les frais d'électricité étaient réunis sous la rubrique 402.312.00, sous le chapitre « Foires et Marchés », alors qu'elle concernait aussi bien les frais liés aux marchés et manifestations que les frais liés aux parcomètres, Food trucks et consommation électrique du local de pesage du bétail. Portant sur un montant correspondant à la moyenne des cinq dernières années, cette rubrique est donc transférée du chapitre « Foires et Marchés », au chapitre « Police des parcs ».

Service du feu

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
420.309.20	Mesures de recrutement des pompiers	15'000.00		15'000.00

Cette nouvelle rubrique sert à financer des mesures de promotion de l'incorporation au sein du bataillon des sapeurs-pompiers. L'érosion continue des effectifs impose le lancement d'actions, si possible régulières, pour garantir des effectifs minimaux au sein des différents groupes de piquet d'intervention. Il en va du respect des prescriptions légales, de l'organisation du bataillon et de la protection des immeubles, des biens et des personnes.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
420.311.00	Equipements (achat)	47'794.00	36'500.00	11'294.00

Après une nouvelle tenue (travail et sortie) pour les sapeurs, en 2019, la tenue de sortie des officiers (1990) sera remplacée pour un montant total de CHF 17'000.- pour environ 17 officiers, soit au prix de CHF 1'000.-/tenue. L'équipement est constitué d'une veste, deux chemises (longue/courte), une cravate, un pantalon et une ceinture. Il est prévu en 2019 de compléter ces achats pour un montant de CHF 30'000.-, dont 25% subventionnés soit CHF 7'500.-.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
420.312.30	Gaz, mazout	91'000.00	55'000.00	36'000.00

La moyenne des 5 dernières années se monte à CHF 51'960.-/an avec une pointe à CHF 63'096.- en 2013 et un creux à CHF 42'613.- en 2016. La connexion du bâtiment au CAD induira une augmentation des coûts selon les informations reçues.

Mobilité

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
430.318.10	Etudes et projets	70'000.00	200.00	69'800.00

Aucun montant supplémentaire n'est alloué aux études en 2019 par rapport à 2018. Toutefois, deux numéros de rubriques ont été inversés. Ainsi cette rubrique 430.318.10, anciennement dévolues au paiement des frais téléphoniques, devient une rubrique « Etudes et projets » (voir 430.318.00).

5. Génie civil, environnement et énergie

Routes communales et voirie

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
520.311.01	Véhicules et machines (achat)	40'000.00	6'000.00	34'000.00

Nécessité de remplacer une épaveuse devisée à CHF 34'000.-.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
520.318.00	Etudes et projets	150'000.00	100'000.00	50'000.00

Les investigations concernant l'état de la centaine de murs de soutènement, propriété de la Ville, doivent être entreprises pour permettre la mise en place d'un suivi de contrôle et des mesures d'assainissement.

Décharge de Châtillon

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
531.313.00	Matériaux, terres, marchandises	20'000.00	10'000.00	10'000.00

Un achat supplémentaire de graviers est prévu pour les drainages de la décharge.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
531.314.00	Entretien par des tiers	51'000.00	40'000.00	11'000.00

Dans le cadre d'un contrôle périodique, un curage des collecteurs des eaux de la décharge sera exécuté afin de constater leur état.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
531.314.01	Frais de remise en état	100'000.00	50'000.00	50'000.00

Une surface supplémentaire de couverture de la décharge est prévue conformément à la planification.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
531.318.10	Etudes et analyses	175'000.00	140'000.00	35'000.00

Un mandat pour des travaux d'étude doit être octroyé concernant la fin de l'exploitation de l'ancienne décharge.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
531.318.30	Frais facturés par des tiers	422'000.00	350'000.00	72'000.00

Le raccordement de l'étape 5 mâchefer entraînera des eaux supplémentaires à épurer.

Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
532.318.20	Etudes et projets (STEP)	120'000.00	70'000.00	50'000.00

La planification des mesures ainsi que leur suivi dans le cadre des gros consommateurs d'énergie et les études de valorisation des eaux de sortie de la STEP pour un réseau de chauffage à distance expliquent l'augmentation budgétaire.

Economat

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
550.310.01	Imprimés	172'000.00	156'000.00	16'000.00

La différence résulte des effets cumulés des augmentations du prix du papier, du volume d'achat en relation avec une année électorale et de l'achat de papiers des plotters qui passent de la centrale d'impression à l'économat.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
550.310.02	Fournitures de bureau	85'000.00	73'000.00	12'000.00

L'achat de cartouches d'encre pour les plotters sont passés de la centrale d'impression à l'économat.

Secteur énergie et développement durable (EDD)

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
560.314.10	Sites et sols pollués	650'000.00	570'000.00	80'000.00

L'avancement des investigations des différents sites pollués suivis par la Ville demande l'adaptation du budget. Les sites de l'ancienne usine à gaz et de l'ancienne décharge de Châtillon sont principalement concernés.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
560.318.10	Manifestations et sensibilisation	80'000.00		80'000.00
560.318.20	Etudes et projets	80'000.00	60'000.00	20'000.00

Le secteur EDD est progressivement entré en fonction entre fin 2017 et début 2018, notamment par la définition de stratégies en lien avec l'énergie et le développement durable, axées tant sur des projets concrets que sur des mesures de sensibilisation. Les demandes budgétaires reflètent le déploiement de ces nouvelles activités.

6. Urbanisme et architecture

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
610.318.10	Primes ECAB	285'000.00		285'000.00

Les primes ECAB sont gérées actuellement par les Finances dans la rubrique 203.318.00. Elles font suite à des visites entre l'intendant et les estimateurs pour valider les valeurs construites, cette rubrique est rattachée à UA afin de permettre une concordance des visites et rencontres.

Bâtiments administratifs

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
611.312.30	Gaz, mazout	205'000.00	140'000.00	65'000.00

Augmentation des coûts pour la Maison de Ville : changement de chaudière : passage au biogaz (+CHF 15'000.-)

Augmentation des coûts pour l'Hôpital des Bourgeois : contrat CAD pour octobre 2019 (+CHF 30'000.-)

Passage des consommations de l'objet 511.08, rue des Chanoines 1, à la rubrique 611.312.30 (+CHF 20'000.-).

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
611.314.00	Entretien par des tiers	170'000.00	150'000.00	20'000.00

Des besoins de surfaces administratives sont demandés pour l'administration générale, notamment pour le contrôle des habitants, ces montants complémentaires vont permettre de financer des aménagements de nouveaux locaux.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
611.315.00	Installations et équipements (entretien)	67'000.00	50'000.00	17'000.00

Cette rubrique est en lien avec les contrats de maintenance des installations techniques (transmission d'alarme, détection incendie, ascenseurs, étanchéité des toitures, extincteurs, etc.). Les entretiens par des tiers (611.314.00) et les contrats de maintenance sont montrés séparément. Une adaptation a été appliquée pour le budget 2019.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
611.315.10	Linges et blanchissage	30'000.00	20'000.00	10'000.00

Mise à niveau des installations CWS et adaptations pour tous les sanitaires de l'Hôpital des Bourgeois et augmentation des relevés de box lady (serviettes hygiéniques). Augmentation des consommables (rouleaux de linges).

Bâtiments scolaires

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
612.312.30	Gaz, mazout	1'060'000.00	950'000.00	110'000.00

Vignettaz : passage au CAD - hausse des tarifs de 134% par rapport au gaz (+CHF 100'000.-)

Vignettaz : Nouvelle école pour la rentrée scolaire 2019-2020 (+CHF 8'000.-)

Heitera : ajout pavillon (+CHF 2'000.-).

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
612.314.10	Entretien chauffage	60'000.00	50'000.00	10'000.00

Cette rubrique comprend les interventions suite à des pannes et également en lien aux contrats d'entretien des chauffages et ventilations, une réévaluation est en cours pour des installations de ventilation ne comprenant pas de contrats de maintenance.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	127'000.00	85'000.00	42'000.00

Cette rubrique est en lien avec les contrats de maintenance des installations techniques (transmission d'alarme, détection incendie, ascenseurs, étanchéité des toitures, extincteurs, etc.). Les entretiens par des tiers (612.314.00) et les contrats de maintenance sont montrés séparément. Une adaptation a été appliquée pour le budget 2019.

Bâtiments locatifs

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
613.380.00	Réserve obligatoire : attribution	950'506.00	117'000.00	833'506.00

Cette rubrique comprend les amortissements liés aux immeubles du patrimoine financier de la Ville. Suite aux recommandations de l'organe de révision, un ajustement de la méthode d'amortissement a été entrepris afin que le calcul soit uniforme et l'amortissement conforme. Dès 2019, 3% de la valeur d'acquisition sont donc amortis via un fonds d'amortissement des immeubles.

Parcs et promenades

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
621.314.00	Entretien par des tiers	71'000.00	58'000.00	13'000.00

La rubrique 621.314.00 a dû être augmentée de CHF 13'000.- par rapport au budget 2018 à cause du montant de CHF 15'000.- qui a été inscrit pour participer financièrement à l'entretien du parc du Jardin botanique.

7. Informatique

Service informatique

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
700.311.00	Installations et équipements	188'500.00	138'000.00	50'500.00

- Extension du parc avec nouveaux postes : demandes pour de nouveaux postes de travail (+4'500)
- Matériel de communication : adaptation du montant pour l'acquisition de smartphones suite à la reprise du domaine (+3'000)
- Beamers : adaptation du montant pour l'acquisition de beamers depuis la reprise du domaine (+8'000)
- Projet de bornes interactives et informatives sur plusieurs sites communaux (35'000).

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
700.315.00	Entretien des machines et terminaux	151'600.00	129'600.00	22'000.00

- Postes de travail (dépannage, réparation et remplacement) : adaptation de la part pour le remplacement des équipements des places de travail (+3'000)
- Plotter : réorganisation par la suppression de 2 modèles moyen de gamme et acquisition d'un modèle plus haut de gamme, mutualisation de la ressource pour deux services (+11'000)
- Prestations pour l'entretien de la communication et connectique à base contractuelle : adaptations tarifaires (+3'500)
- Prestations pour l'entretien de la communication et connectique sans base contractuelle : nouveaux sites (+4'500).

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
700.318.01	Achat et maintenance des logiciels	1'008'490.00	866'290.00	142'200.00

Les explications portent moins sur les écarts que sur les éléments nouveaux.

1. Achat de solutions (licences et prestations)

Outils de gestion, infrastructures IT : 28'000.00 0.00 +28'000.00

- Licences additionnelles Microsoft pour l'optimisation de la liaison entre les deux datacenters et nouvelle version Exchange 2016 (programme d'achat sur 3 ans 2017-2019, +20'500)

- Acquisition d'une solution pour la sécurité des installations (+7'500).

Solutions, logiciels universels et

« métier » : 109'200.00 36'300.00 +72'900.00

Information sur les acquisitions demandées pour 2019 :

- eMuseum : solution pour les Archives communales pour la publication des collections (25'000)
- SIRH : module de recrutement (45'000)
- Solution centralisée pour la gestion de la distribution des carburants (18'000)
- Divers développements et acquisitions (21'200).

2. Maintenance de solutions avec contrat :

Outils de gestion, infrastructures IT : 302'140.00 274'340.00 +27'800.00

- Adaptations du cycle de vie des solutions (25'800) et adaptations tarifaires (2'000).

Solutions, logiciels universels et

"métiers" : 469'150.00 455'650.00 +13'500.00

- Adaptations du cycle de vie des solutions (2'700) et adaptations tarifaires (10'800).

8. Culture

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
800.318.00	Mandats et projets	75'000.00	25'000.00	50'000.00

Le développement des ressources humaines du Service de la culture permet de mettre en œuvre des projets qui étaient en attente : par exemple la Régie immobilière culturelle et la collection de tables artistiques.

Bibliothèque de la Ville

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
810.310.00	Livres et matériel	75'000.00	45'000.00	30'000.00

Jusqu'en 2018, les budgets des Bibliothèque de la Ville et de la Deutsche Bibliothek sont séparés. A partir de 2019, le budget est unifié. L'écart de CHF 30'000.- représente les acquisitions de livres en allemand

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
810.318.20	Mandats et projets	192'500.00		192'500.00

Jusqu'en 2018, les budgets des Bibliothèque de la Ville et de la Deutsche Bibliothek sont séparés. A partir de 2019, le budget est unifié. Le montant de CHF 192'500.- est nécessaire à la réalisation du projet de fusion des bibliothèques, pour un chef de projet et des mandats externes.

Activités culturelles

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
820.363.00	Résidences d'artistes	18'000.00		18'000.00

Mise aux normes des montants des bourses artistiques (Union des Villes suisses, Etat de Fribourg).

9. Sports

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
900.318.20	Etudes et projets	30'000.00	10'000.00	20'000.00

En marge du projet de « Revitalisation de la Sarine » conduit par le lauréat des mandats d'étude parallèle, le Service des sports souhaite mener une analyse à l'aide d'un bureau externe afin d'établir un « Plan directeur des terrains de football de la Ville de Fribourg ». Il permettra d'établir un diagnostic et de croiser les besoins des clubs avec les moyens de la ville en la matière. Le coût de ce mandat est de CHF 20'000.00

Vestiaires et terrains de football

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
911.311.00	Installations et équipements (achat)	60'000.00	20'000.00	40'000.00

Un équipement permettant l'entretien des terrains de football doit être acheté (CHF 40'000.00) afin d'éviter des locations (CHF 14'000.00/an). Il s'agit d'un « Vertidrain » permettant le décompactage des sols sportifs.

Autres terrains et installations

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
912.311.00	Equipements et installations (achat)	75'000.00	45'000.00	30'000.00

Dans le cadre du projet « Fribourg (ou)vert », il est prévu, à proximité du terrain de Mon Repos, la réalisation d'un espace destiné à la pratique du « Street workout » ou « entraînement de rue » ouvert à la population.

10. Aide sociale

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1110.366.40	Prest.sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	370'000.00	300'000.00	70'000.00

Le service s'attend à une hausse du nombre de demandes de prises en charge pour ces prestations en 2019, notamment sur la base des comptes 2017 (CHF 359'871.-) et des dépenses 2018 en cours.

Contributions selon dispositions légales

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1120.352.00	Frais immobiliers/financiers EMS	3'801'842.60	3'512'037.00	289'805.60

Cette augmentation est principalement due à la prise en charge dès 2019, par le Réseau Santé Sarine (RSS), des frais financiers liés aux agrandissements et aux rénovations des EMS du Gibloux et des Martinets.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1120.365.00	Aide et soins à domicile	1'792'237.40	1'710'591.40	81'646.00

La hausse est due à l'engagement de 5 EPT par le RSS.

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1120.366.00	Service d'ambulance (LSan RSF 821.0.1 art. 107)	541'288.00	418'840.45	122'447.55

La participation au déficit du service d'ambulances augmentera de CHF 345'200.-. Cette augmentation est en lien avec l'amortissement des deux nouvelles ambulances ainsi que l'engagement d'un adjoint au chef du service d'ambulances. Une nouvelle charge de CHF 105'800.- a été imposée par la DSAS, à savoir la prise

en charge par les communes d'un dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs. L'organisation de ce dispositif mis à charge du SAS n'est pas encore aboutie.

Autres participations et subventions

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1130.365.30	Subvention Fondation St-Louis	325'000.00	290'000.00	35'000.00

Les charges salariales de la Fondation St-Louis vont augmenter en 2019 pour la mesure « Chantier écologique », car une personne non diplômée qui part à la retraite sera remplacée par un maître socioprofessionnel diplômé.

11. Agglomération

Administration

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1300.352.00	Frais facturés par l'Agglo	572'535.00	493'464.00	79'071.00

Mobilité

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo	6'707'044.00	6'096'856.00	610'188.00

Economie

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart
1340.352.01	Promotion économique : frais facturés par l'Agglo	139'307.00	119'466.00	19'841.00

Les charges et recettes de l'Agglomération, toutes rubriques confondues, ont augmenté de CHF 0.8 mio, notamment en faveur de la promotion des transports et de la mobilité.

CHAPITRE III

Politique du personnel

A. Effectif du personnel et dotation

Bien que le Conseil communal poursuive sa politique de rigueur, que chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler et que chaque demande de création de poste fasse l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, force est de constater que la croissance importante des tâches à réaliser nécessite des nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a des causes multiples : les nombreux projets en cours, les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes croissantes de la population, du tissu économique impliquant un volume de travail plus important. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficacité conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, conduisant certes à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement du côté des services. A l'inverse, pour les postes qui peuvent être temporaires, des mandats externes sont donnés afin de ne pas se lier avec plus de charges qu'il n'en faut.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. La marge de manœuvre qui pouvait éventuellement exister a disparu depuis longtemps. Ainsi le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction, ou un report dans le temps de tâches dans le service ou secteur concerné. Pour les services en surcharge, le renoncement à tout ou à une partie des postes demandés est porteur de risques touchant à la santé des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes surmenées, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du taux de rotation, de déficit d'image et de difficultés de recrutement, etc.

1. Dotation du personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la présentation de la dotation du personnel de la Ville a été optimisée. En effet, certains postes, financés par des tiers, font partie de la dotation usuelle du personnel de la Ville mais ne concernent pas son exploitation. Le personnel en charge de projets importants est engagé sur la base de contrats de droit public à durée déterminée et les dépenses correspondantes aux salaires et charges sociales de ces collaborateurs sont incluses dans les budgets de ces projets.

Afin d'éviter cette différence entre budget et comptes, et illustrer en toute transparence le personnel travaillant pour la Ville de Fribourg, la présentation de la dotation du personnel fait la distinction entre le personnel dans ou hors du budget de fonctionnement. L'évolution de chacune de ces catégories apparaît ainsi clairement de façon séparée.

Cette nouvelle façon de procéder améliore la lisibilité, des rubriques budgétaires spécifiques pour chaque service. Elles ont la numérotation suivante xx9.xxx.xx. Par exemple la rubrique 609.301.00 regroupe les salaires du Service d'urbanisme et architecture du personnel engagé en contrat de durée déterminée de droit public (CDD) sur les projets d'investissements.

2. Postes nouveaux ou à confirmer

La liste ci-dessous décrit les postes ajoutés au budget 2019 pour couvrir aussi bien la croissance ordinaire qu'extraordinaire des charges de fonctionnement (sans personnel refacturé à des tiers ou activé sur un projet d'investissement).

- 20% **AG Collaboratrice administrative** Afin de faire face à l'accroissement récurrent de la charge de travail pour le Conseil général, le taux d'activité d'une collaboratrice administrative est augmenté de 20%.
- 80% **RH Conseiller-ère RH** Sur la base de l'audit réalisé en 2017, la qualité des prestations du Service des Relations humaines n'est pas optimale et ne répond pas aux attentes de ses clients. Il a également été relevé que le Service RH est en sous-effectif et ce malgré l'engagement d'un nouveau conseiller RH dès le 01.11.2018. Par conséquent, afin de pouvoir mettre en

- place une organisation efficace et des prestations de qualité, la demande de 0.8 EPT supplémentaire est impérative.
- 100% **SJ Juriste** En prévision des fortes sollicitations pour traiter les oppositions au PAL attendues par le Service juridique, il est prévu de demander un 1.0 EPT supplémentaire pour un poste limité à 2 ans.
- 80% **FI Comptable** La comptabilité de la Ville de Fribourg se compose depuis 19 ans de 4 personnes (3.0 EPT). D'année en année, les travaux se complexifient et la quantité d'opérations comptables tend à augmenter. Les requêtes émanant principalement de la fiduciaire (révision externe) mais également les modifications liées à l'application de « bonnes pratiques » comptables occasionnent une surcharge importante de travail. Les grands processus (bouclage et budget) ont tendance à prendre plus d'ampleur et les délais à raccourcir. A cela s'ajoutent des projets futurs d'importance (LFCo avec application des normes MCH2, nouveau plan comptable, adaptation du logiciel ERP, SCI, etc.). Dans ce contexte et afin de consolider l'équipe en place, il est demandé un poste supplémentaire (0.8 EPT).
- 100% **FI Stagiaire** La chargée du développement économique (0.6 EPT) à la Ville de Fribourg voit sa charge de travail augmenter en raison de l'intérêt croissant que suscite son engagement dans les relations avec les acteurs de l'économie locale. Le poste a été créé en septembre 2017, il figure comme objectif dans le plan de législation 2016-2021 et son importance a déjà été soulignée à plusieurs reprises. Afin de seconder la chargée du développement économique pour préparer les sondages, études et effectuer les travaux administratifs nécessaires au suivi des analyses touchant les commerçants et partenaires économiques, l'engagement d'un stagiaire est prévu (1.0 EPT).
- 30% **EC Collaborateur administratif (Secrétariat)** L'augmentation est souhaitée afin de répondre à la mise en œuvre du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, ainsi qu'au suivi des demandes de subventions. Le Conseil général a voté le 31 octobre 2017 le règlement en incluant la gratuité pour tous du premier contrôle annuel. Ce dernier a été approuvé par la DSAS le 3 juillet 2018 et entre dès lors en vigueur. La loi cantonale annonce quant à elle que les parents ont le libre choix du dentiste, de ce fait le Service dentaire scolaire (SDS) ne peut pas être imposé. L'accroissement de dotation du secrétariat devra permettre au Service des Ecoles d'assurer cette charge de travail supplémentaire.
- 35% **EC Collaborateur administratif (Secrétariat des CO)** Afin de garantir la continuité des tâches et d'assurer le suivi des dossiers au sein du secrétariat du CO du Belluard, le Service des écoles souhaite pérenniser l'engagement d'une collaboratrice administrative (actuellement en contrat de durée déterminée jusqu'au 28 février 2019). Cette demande augmentera temporairement le taux d'activité du secrétariat, et ce jusqu'au départ à la retraite de deux collaboratrices (04.2019 et 05.2019). Toutefois cela garantira la continuité des tâches, le suivi des dossiers ainsi que la mise en application du règlement scolaire communal ou les conséquences de l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2018, le tout en étroite collaboration avec le Services des écoles.
- 10% **EC Secrétariat DOSF** Le secrétariat DOSF compte actuellement deux personnes à 45% qui cumulent un nombre important d'heures supplémentaires. Les tâches du secrétariat ont augmenté pour différentes raisons (construction de la nouvelle DOSF et location de l'Aula). Afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail au sein de ce secrétariat, il est prévu de demander l'augmentation de 0.1 EPT (2x 5% pour chaque secrétaire).
- 10% **EC Psychologues scolaires** Pour répondre à l'augmentation des effectifs, des signalements et limiter ainsi la liste d'attente, il est prévu de demander l'augmentation de 0.1 EPT pour une des sept psychologues scolaires, dès septembre 2019.
- 160% **EC Animateur/trice en AES** Suite à l'augmentation de capacité de l'accueil extrascolaire pour répondre aux besoins de la population, il est prévu d'augmenter la dotation en personnel de 0.8 EPT à l'AES du Bourg et de 0.8 EPT à l'AES de la Vignettaz.
- 100% **GCEE Collaboratrice administrative** Afin d'assurer le volume de travail et le suivi des dossiers de son secrétariat, le Service du GCEE souhaite pérenniser l'engagement d'une collaboratrice administrative (actuellement en contrat de durée déterminée). Cet accroissement de dotation permettra de renforcer l'équipe en place et de garantir le suivi administratif des dossiers des différents secteurs.

- 80% **GCEE Géotechnicien-ne** La question des dangers naturels ne peut être traitée de manière marginale sans véritables compétences techniques quand bien même elle nécessite un suivi soutenu et que les conséquences pour la Commune peuvent s'avérer importantes. Dès lors, le Service souhaite renforcer l'effectif du secteur Ponts et chaussées. Un accroissement de dotation de 0.8 EPT permettra de renforcer les compétences techniques au sein de ce secteur.
- 100% **GCEE Collaborateur/trice technique** Le secteur Décharge de Châtillon est en plein essor. En plus de l'exploitation générale de la décharge, le chef de secteur suit de nombreux projets (extension de la décharge, changement de la torchère, réalisation d'une installation de traitement des déchets de voirie). Ce dernier apporte également son soutien au Chef de service du GCEE pour les projets concernant les sites pollués de la Pila et de Châtillon. Il officie également comme chargé de sécurité de la Ville. Sa situation met en évidence un important cumul d'heures supplémentaires. Compte tenu de la situation et des enjeux futurs du site, il est demandé 1.0 EPT supplémentaire qui permettra de renforcer l'équipe en place.
- 40% **GCEE Laborantine** Les demandes en matière d'analyses sont de plus en plus fortes de la part des autorités cantonales et fédérales ; s'y ajoute la question des micropolluants. Le laboratoire de la STEP se retrouve très sollicité et la tendance se profile vers un accroissement de ces demandes. Ce secteur a dû faire face à ces absences longue durée en engageant une laborantine en contrat de travail de droit privé (poste déterminé) pour garantir le suivi des tâches. L'évolution de la situation ne prévoit pas d'amélioration en termes de charge de travail et la personne engagée pour pallier les absences a acquis un niveau de connaissances non négligeable. En conséquence, il est demandé l'engagement de cette collaboratrice sur la base d'un contrat de durée indéterminée.
- 80% **GCEE Ingénieur-e environnement** La question des projets au sein du secteur Energie et développement durable est actuellement administrée par le Chef de service. Il s'agit d'une dizaine de projets auxquels s'ajoute l'assistance dans ces domaines aux autres services de la Ville ou la coordination avec les autorités cantonales. Le risque de gros assainissement ne semble pas avéré pour les sites pollués recensés, un suivi et des études complémentaires le sont pour d'autres. Dans ce sens il est important d'engager un 0.8 EPT pour garantir le suivi de ces dossiers.
- 190% **UA Personnel de nettoyage** Avec une nouvelle calculation des surfaces à entretenir et en lien avec l'élaboration des nouveaux cahiers des charges des concierges (administratifs et scolaires), il s'avère que les sites sont en sous dotations importantes et que des rocadés de personnel de nettoyage soient nécessaires, afin d'équilibrer certains sites en manque d'effectifs. A la Vignettaz, 1 EPT (4 x 0.25 EPT) a été ajouté à la dotation du personnel de nettoyage. Au Werkhof, 0.5 EPT (2x 0.25 EPT) a été ajouté à la dotation du personnel de nettoyage. Pour les nouveaux pavillons scolaires à la Heitera, 0.4 EPT (2x 0.2 EPT) a été ajouté à la dotation actuelle.
- 50% **UA Aide-concierge** A l'école du Jura (bâtiments B et C), un soutien de 0.5 EPT a été ajouté à la dotation actuelle du personnel d'entretien en appui au concierge à qui ce bâtiment a été attribué.
- 10% **CU Secrétariat** Le secrétariat du Service de la culture est actuellement en sous-dotation. Une collaboratrice administrative a été engagée le 15.07.18 à 40%, dont 20% pour Coriolis Infrastructures. Ce faible pourcentage, 20% dévolu à la Ville de Fribourg, est insuffisant pour assurer un soutien administratif efficient du Service. Dès lors une augmentation de 0.1 EPT est demandée afin d'assurer le niveau de prestations attendu.
- 120% **CU Bibliothécaire** Le Conseil communal prévoit la fusion de la Bibliothèque de la Ville, de la Deutsche Bibliothek et de la ludothèque, les deux dernières étant actuellement des associations. Les 1.2 EPT demandés représentent les forces de travail nécessaire au fonctionnement des entités qui rejoindraient la Ville de Fribourg. Les autres forces de travail sont assurées par des mandats externes.
- 90% **AS Collaborateur-trice administratif-ve** Suite au rapport d'une entreprise externe (accompagnement de la réflexion pour optimiser la prise en charge des dossiers mixtes entre le Service de l'Aide-sociale (SASV) et le Service des curatelles d'adultes (SCA)), il est demandé un 0.9 EPT supplémentaire afin d'assurer le niveau de prestations.

3. Réductions ou suppressions de postes

Il n'y a aucune réduction ou suppression de poste à relever dans le cadre du nouveau budget.

4. Transfert de postes ou de dotation

La réorganisation du Service des Relations humaines a conduit à l'engagement d'une nouvelle Cheffe du service RH et au transfert de l'ancien Chef du service RH au Secrétariat de Ville (AG). Cette adaptation de dotation figure dans la colonne « transfert » du tableau récapitulatif des dotations.

5. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ; ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

6. Dotation

Selon la nouvelle présentation, la dotation du personnel, qui était de 513.6 EPT dans le budget 2018 (500.8 + 12.8), se porte à 528.1 EPT dans le budget 2019 (512.5 + 15.6), soit une augmentation de 14.45 EPT (11.65 en fonctionnement et 2.8 hors fonctionnement, c'est-à-dire refacturés ou alloués à des projets). Ces postes devraient se répartir sur 648 personnes (cf. « Tableau de la dotation du personnel par services » en annexe).

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

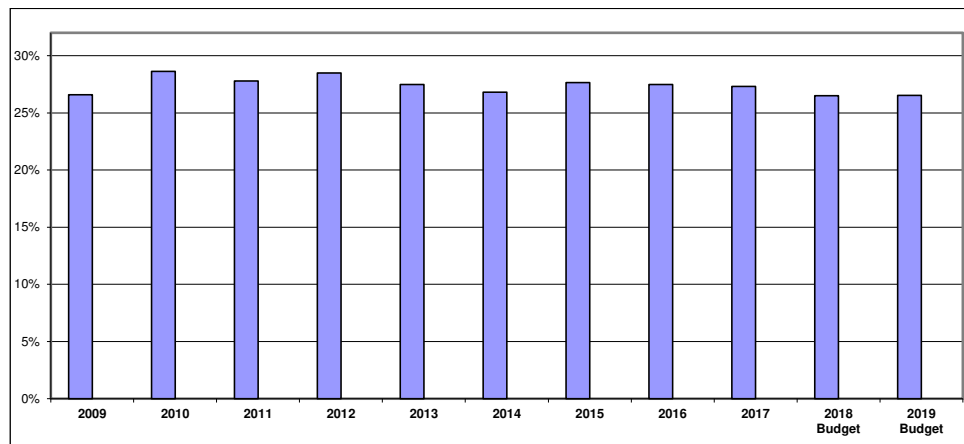
L'évolution des prix qui a eu lieu depuis la dernière adaptation lors du budget 2011 (base = indice moyen des prix à la consommation de 2011) et septembre 2018 montre une tendance à la baisse de -1.0%. Par conséquent, le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'aurait lieu en 2019. En revanche, une contribution unique de 0.3% des salaires nominaux sera octroyée aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale en compensation de la contribution demandée en 2014. Cette contribution représente CHF 0.2 mio.

2. Evolution des charges du personnel

Dans son Plan financier, le Conseil communal s'est donné comme règle une croissance ordinaire des charges du personnel, limitée à 1.5% par année. Une telle croissance représente un montant d'environ CHF 925'000.- pour 2019.

Les charges du personnel évoluent de CHF 61.60 mio pour 2018 à CHF 63.40 mio, soit une progression de CHF 1.8 mio. Toutefois, cette progression englobe un certain nombre de postes associés à des investissements ou financés par des tiers pour un montant de près de CHF 0.3 mio ; ils doivent être séparés du fonctionnement pur, il reste ainsi une croissance d'environ CHF 1.5 mio, soit 2.4%. A cela, il faut soustraire deux mesures exceptionnelles, ainsi qu'une correction budgétaire, pour un total de CHF 0.6 mio. Au final, la progression nette est d'un peu plus de CHF 0.9 mio, soit dans la limite du taux de 1.5% fixé par le Conseil communal.

Les charges du personnel représentent en 2019 le 27.21% des charges totales (sans les imputations internes) contre 27.11% en 2018. Si on extrait également la part hors fonctionnement, ce taux baisse à 26.5%.



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des 10 dernières années.

Le tableau des EPT par Service figure en annexe de ce document.

CHAPITRE IV

Situation financière de la Commune

Le budget 2019 est pour la cinquième fois de suite bénéficiaire. Cette situation est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'augmentation du coefficient d'impôt voté dans le cadre du budget 2014 pour couvrir les nouvelles charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et pour permettre la construction d'infrastructures scolaires, participe à l'évolution positive des comptes. A cette mesure d'adaptation pour le ménage communal s'ajoute l'augmentation positive des recettes fiscales des personnes morales entre 2017 et 2019. De plus, la nouvelle politique d'activation des investissements, la gestion transparente des finances et

le développement d'outils de gestion financiers permettent au Conseil communal de piloter le ménage communal de façon proactive en tenant compte des opportunités mais surtout aussi des risques futurs. A noter que le niveau actuel des taux d'intérêt conforte le Conseil communal dans sa volonté d'investir de manière importante, mais son évolution reste à surveiller activement.

En fonction des données actuelles, le Plan financier 2019-2023 remis en même temps que le projet de budget montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années. L'équilibre financier reste un défi majeur dans un contexte où le dynamisme et le développement de la Ville sont à promouvoir.

La problématique des subventions futures des projets d'agglomération, l'entrée en vigueur du projet fiscal PF 17 (effets baisse du taux et péréquation) et l'assainissement du site de la Pila pourront avoir des impacts financiers importants durant les 5 à 10 prochaines années.

En ce qui concerne la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2019 :

- La réalisation de tous les travaux préparatifs en prévision de la LFCo qui entrera en vigueur en 2021, en particulier la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), qui vise à améliorer la maîtrise des processus internes et le respect des futures normes.
- L'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents de l'administration et à diminuer les besoins en papier.
- L'optimisation des processus comptables et solutions informatiques dans les domaines des assurances sociales, curatelles d'adulte et finances, y compris la gestion des créanciers.
- La réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives.

CHAPITRE V

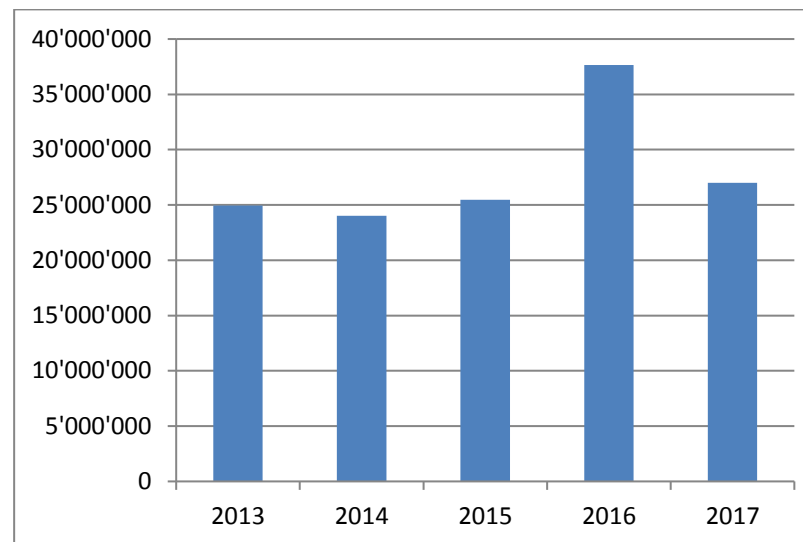
Budget des investissements

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2019, sur un montant de CHF 111'825'276.- qui se répartit ainsi :

Solde des investissements déjà votés (Cat. I)	CHF	24'240'867.00
Investissements à voter au budget 2019 (Cat. II)	CHF	16'685'000.00
Investissements à voter ultérieurement (Cat. III)	CHF	70'899'409.00
Total	CHF	111'825'276.00

A titre d'information, voici les dépenses annuelles d'investissements des comptes 2013 à 2017 de la Ville de Fribourg :

2013	CHF	24'939'456
2014	CHF	24'019'812
2015	CHF	25'453'079
2016	CHF	37'638'883
2017	CHF	26'987'128
	CHF	139'038'358



A. Explications détaillées des investissements

1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit des soldes sur les crédits d'engagement des investissements déjà votés et encore ouverts avant la séance du Conseil général de décembre 2018. Il s'agit dès lors du solde encore ouvert sur les investissements votés hors catégorie II et III.

Les montants de la catégorie I dépendent de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées jusqu'à fin 2018.

2. Investissements à voter lors du budget 2019 (Catégorie II)

Liste des objets décidés dans le cadre du présent budget :

Ecoles

300.506.20	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2019	CHF	505'000
------------	---------------------------------------------------------	-----	---------

Police locale et mobilité

401.506.25	Radars pour installations lumineuses 2019	CHF	80'000
402.506.01	Raccordements électriques pour manifestations : 2ème tranche	CHF	200'000
430.501.17	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics	CHF	100'000
430.506.20	Renouvellement de matériel de signalisation lumineuse	CHF	100'000

Génie civil, environnement et énergie

511.506.01	Menuiserie intérieure : raboteuse	CHF	70'000
514.506.00	Serrurerie : cintreuse	CHF	50'000
520.501.30	Dangers naturels : assainissement des falaises	CHF	100'000
520.501.31	Remise en état du Pont des Neigles : 2ème étape	CHF	1'000'000
520.501.35	Sous-Pont de Zaehringen	CHF	350'000
520.501.37	Pont du Milieu : étude du projet	CHF	100'000
520.501.39	Pont de Berne : étude du projet	CHF	150'000
520.501.40	Fontaine de la Fidélité	CHF	170'000
520.501.41	Mur de soutènement de la rue de la Palme	CHF	900'000
520.501.42	Voûtage du Gottéron	CHF	230'000
520.501.43	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (IHand) – mise en conformité des arrêts TC 2019	CHF	150'000

520.501.44	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit	CHF	1'000'000
520.501.57	Entretien des chaussées et trottoirs 2019	CHF	1'000'000
520.506.21	Saleuse et équipement pour la saumure	CHF	120'000
520.506.22	Véhicules : remplacements 2019	CHF	510'000
532.501.36	Murs des Jardins Lucien Nussbaumer	CHF	100'000
532.501.48	Collecteurs évacuation des eaux 2019	CHF	2'000'000
532.506.07	Station d'épuration : traitement des micropolluants	CHF	150'000
560.506.01	Etudes énergétiques sur les potentiels communaux et plan lumière	CHF	200'000
560.506.02	Cartographie et mise en réseau de la biodiversité	CHF	100'000
560.506.03	Etude préliminaire à la refonte du règlement déchets	CHF	150'000

Urbanisme et architecture

611.503.35	Surélévation BATPOL de 6 niveaux : complément du crédit d'étude	CHF	500'000
611.503.37	CAD rue de l'Hôpital 2 : raccordement et avance partielle des frais fixes à Gr E Celsius	CHF	200'000
611.503.38	Assainissements énergétiques : installations techniques et enveloppe 2019 : études et travaux	CHF	550'000
611.503.39	Sécurité et normes incendies : électricité 2019	CHF	75'000
612.503.02	CO Belluard : 1ère étape 2019 avant rénovation	CHF	100'000
612.503.30	Jura Sainte-Agnès A : réfection de 8 classes pour le primaire : études	CHF	200'000
612.503.31	CO Pérolles : études de faisabilité	CHF	140'000
612.503.32	AES Beaumont-Vignettaz - mobilier	CHF	200'000
612.503.45	CO Jolimont, salle Michel Ducarroz - réfection technique théâtrale : sono et lumière	CHF	100'000
612.503.93	Ecole de la Vignettaz A et C : détection incendie bâtiments existants (honoraires)	CHF	120'000

612.506.00	Ecole Vignettaz - compactus archives	CHF	200'000
613.503.40	CAD Rue de Morat 61-63-65 : raccordement au chauffage à distance - avance partielle des frais fixes à Groupe E Celsius	CHF	100'000
613.503.41	Kiosque place Georges-Python: transformation intérieure et agrandissement	CHF	50'000
615.501.06	Abris bus : Pré-Fleuri, projet Fribourg (ou)vert	CHF	80'000
615.503.01	Places de jeux du quartier d'Alt : remise en état des jeux et remplacement gomme coulée Villa Thérèse/Kybourg	CHF	85'000
615.506.00	Maison de justice : parafoudre	CHF	65'000
617.501.00	Centre de quartier du Schoenberg : réadaptation des barrières et murs de soutènement	CHF	150'000
620.501.88	Fribourg (ou)vert : réalisation de places de jeux et d'agrément au Schoenberg en collaboration avec l'Agglo (projet-modèle ARE Espaces Ouverts Fribourg)	CHF	650'000
620.501.90	Connexion MD entre le quartier du Windig et la centralité du Schoenberg : passerelle à travers le vallon de la Ploetscha	CHF	320'000
620.501.92	Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville : études	CHF	250'000
620.501.93	Place de jeux du pont de Zaehringen : étude et réalisation	CHF	550'000
620.501.95	Plan d'aménagement local (PAL) révision - mandat juriste oppositions	CHF	340'000
620.501.96	Paysage Nature en ville - parcs et jardins urbains : études et déploiement	CHF	300'000
620.501.97	Couverture Autoroute A12	CHF	90'000
620.501.99	Vignettaz : signalétique bâtiments existants	CHF	25'000
621.506.17	Parcs et promenades - Cimetière : remplacement de véhicules	CHF	220'000

Informatique

700.506.50	Mise en place de la GED : 2ème étape (III)	CHF	480'000
700.506.58	Fibre optique FriNet 2019 + redondance	CHF	70'000

Sports

911.501.04	Beaumont-Vignettaz : entretien du terrain multisports	CHF	60'000
911.501.05	Stade universitaire Saint-Léonard : changement du tapis synthétique des terrains de football	CHF	680'000
911.501.06	Site sportif du Guintzet : drainage et arrosage automatique du terrain d'entraînement	CHF	80'000
917.506.01	Halle omnisports : rénovation / entretien sol	CHF	70'000

Total CHF 16'685'000

Explications par objet :

300.506.20 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2019 **CHF 505'000.-**

Cet investissement comprend les montants destinés à l'achat de mobilier et de matériel informatique dans les écoles de 1H à 11H, soit en renouvellement, soit en raison de l'ouverture de classes due à l'augmentation des effectifs. Pour l'informatique, il s'agit également du suivi de la mise en conformité des installations dans toutes les écoles selon les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic).

401.506.25 Radars pour installations lumineuses 2019 **CHF 80'000.-**

En 2009, afin de garantir le respect de la signalisation lumineuse et la sécurité des piétons sur les passages piétons équipés de feux, la Ville de Fribourg a décidé d'intégrer des installations de surveillance photographique dans 5 carrefours à feux.

L'installation se compose d'un système central de surveillance TraffiStar SR520 avec boucles à induction et de logiciels d'exploitation.

Comme la Ville ne dispose pour l'instant que de 7 caméras pour 7 points de surveillance dans 6 carrefours, il s'agit par cet investissement de compléter l'équipement de carrefours à feux dont les branches ne disposent pas encore d'installations de contrôle (par exemple carrefour de Bethléem, passages piétons régulés, Villa-Thérèse, etc.). Tous ces lieux sont fortement fréquentés par des élèves en âge d'école primaire.

402.506.01 Raccordements électriques pour manifestations :
2^{ème} tranche **CHF 200'000.-**

La Direction de la police locale est de plus en plus souvent sollicitée par les organisateurs de manifestations temporaires et d'autres activités sur le domaine public visant à disposer de raccordements électriques dans les différents endroits où se déroulent ces manifestations en Ville de Fribourg.

A l'heure actuelle, seule la place Georges-Python offre la possibilité de mettre à disposition permanente des organisateurs des raccordements électriques sans l'intervention de Groupe E.

Dans les autres endroits de la Ville, les organisateurs doivent faire appel, au cas par cas, à Groupe E pour la mise en place de tableaux provisoires et autres raccordements. Il en va de même pour la Direction de la police locale lors du 1er août, de la Fête de la Musique, des étapes de tours cyclistes, de la St-Nicolas, des Foodtrucks, du déplacement du marché à la rue de Romont et des manifestations organisées dans le cadre de la revitalisation du quartier du Bourg, etc.).

C'est le cas également lorsque les manifestations ont lieu aux Grand-Places, à la place Jean-Tinguely, aux jardins du Domino, à la rue de Romont, à la place du Petit-St-Jean, sur l'esplanade St-Léonard et dans le quartier du Bourg.

Après une première tranche d'investissements permettant de construire des raccordements électriques aux endroits suivants (Rue de Romont, Jardins du Domino, Rue du Simplon), une deuxième tranche est sollicitée pour équiper

d'autres lieux (Pérolles-Charmettes, Grand-Rames, Joseph-Piller, place du Petit-St-Jean).

Il restera ensuite, pour la dernière tranche (2020), l'équipement des endroits suivants :

- Place Jean-Tinguely (Equilibre)
- Grand-Places

Les installations dans les endroits mentionnés ci-dessous pourront être mises en place dans le cadre des travaux de réaménagements de la Ville historique et de requalification de la Gare.

- Grand-Rue
- Cathédrale (secteur rue des Epouses et rue du Pont-Suspendu)
- Place de Notre-Dame
- Place des Ormeaux
- Place du Marché-aux-Poissons
- Place de la Gare
- Place de l'Hôtel-de-Ville

L'investissement global pour les emplacements cités ci-dessus s'élève à environ CHF 570'000.- TTC sur trois ans (2018 à 2020).

Le report des coûts d'installation et d'utilisation de ces installations sur les organisateurs de manifestations bénéficiaires ainsi que l'économie réalisée pour les raccordements actuellement demandés à Groupe E pour le compte de la Ville parviennent à couvrir les coûts d'amortissement des installations.

Il s'agit dès lors d'inscrire un montant de CHF 200'000.- en 2019 pour la réalisation de la deuxième tranche.

430.501.17 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics CHF 100'000.-

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et « promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs mesures découlant de l'adoption du Projet d'Agglomération de 2ème génération et du PA3 sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2. du PA2 et 3M07.13 du PA3).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité. En 2019, le montant de cet investissement est prévu pour la réalisation de la zone 30 km/h des routes des Cliniques, d'Albert-Gockel et St-Nicolas-de-Flüe et du chemin des Verdiers. En plus des dispositions communes à toutes les zones 30 (portes d'entrée, marquage, signalisation), ce projet prévoit le traitement complet du carrefour « Cliniques - Gockel » et la construction de trottoirs traversant aux entrées de la zone.

De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes seront nécessaires en fonction des résultats des expertises réalisées après 1 an dans les nouvelles zones 30 du quartier du Schönberg (secteurs Joseph-Chaley et Villars-les-Joncs/Vieux-Chênes).

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol. Des actions comme « Prêts de vélos pour les entreprises » ou d'éducation routière auprès des jeunes dans les Cycles d'orientation sont également financées à travers cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité. Des revêtements teintés dans les zones étroites ainsi que la réalisation de trottoirs peuvent également être financés par cette rubrique (traversée de Bourguillon).

Un plan de mobilité scolaire ayant été fait pour le cercle scolaire de la Vignettaz, les mesures d'amélioration proposées seront également financées par ces rubriques.

430.506.20 Renouvellement de matériel de signalisation lumineuse CHF 100'000.-

L'investissement 2019 doit servir à financer la mise en place de traversées piétonnes régulées à la route de la Fonderie (2 traversées) et à la route de Marly à la hauteur du débouché du chemin des Verdiers (1 traversée). La configuration des lieux à ces endroits impliquant deux voies de circulation dans le même sens rend obligatoire ces installations. La mise en place de ces mesures se fera de manière coordonnées avec le chantier de la route de la Fonderie et de la route de Marly (mesures du PA2) visant à réaliser des couloirs-bus.

Par ailleurs, plusieurs carrefours en ville de Fribourg sont régulés par des installations vieillissantes. Certains boutons-poussoirs et boîtes à feux pour les piétons doivent être remplacés. Outre les frais qu'engendrent les pannes, la sécurité des piétons est menacée à chaque mise hors service.

La généralisation de la fibre optique en ville de Fribourg permet le raccordement des carrefours les plus importants à une mini-centrale de contrôle installée sur les ordinateurs du Service de la mobilité. Dans leurs configurations actuelles, les carrefours à feux sont souvent très dangereux lorsque la signalisation lumineuse ne fonctionne pas. Le raccordement à la fibre optique de carrefours importants ainsi que l'installation d'un logiciel de centralisation des données réduisent le temps nécessaire aux interventions.

Cette rubrique servira également à apporter quelques améliorations dans ce domaine-là.

511.506.01 Menuiserie intérieure : raboteuse CHF 70'000.-

Pour la fabrication et l'entretien du mobilier, l'acquisition de cet appareil s'avère incontournable et permet ainsi un gain de temps en garantissant un travail qui est actuellement fait manuellement.

514.506.00 Serrurerie : cintreuse CHF 50'000.-

Cet appareil doit servir à couder des barrières du domaine public ou des pièces métalliques en relation avec le mobilier urbain, comme des bancs par exemple.

520.501.30 Dangers naturels : assainissement des falaises CHF 100'000.-

Faisant suite à la situation décrite dans le cadre du budget 2017, un montant de CHF 100'000.-/année sur 5 ans est destiné aux travaux d'assainissement des falaises en Ville de Fribourg dont le degré d'urgence est avéré. La présente demande représente la troisième tranche.

520.501.31 Remise en état du Pont des Neigles : 2ème étape CHF 1'000'000.-

Le pont des Neigles fait actuellement l'objet de travaux d'assainissement constituant la 1ère étape de sa remise en état pour répondre aux priorités de maintenance. Faisant suite au Message du Conseil communal au Conseil général du 5 février 2018, le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie demande une extension de crédit de CHF 1'000'000.- TTC pour la deuxième phase d'assainissement dans le but de compléter les travaux déjà engagés et de garantir la sécurité structurale de l'ouvrage, son aptitude au service et sa durabilité.

520.501.35 Sous-Pont de Zaehringen CHF 350'000.-

Suite à l'inspection globale du Pont de Zaehringen et des investigations complémentaires réalisées entre 2017 et 2018, une priorisation des interventions a été établie par le bureau d'ingénieurs mandaté en prenant en compte l'état des différentes composantes du pont. Il en ressort que l'assainissement du sous-pont est prioritaire compte tenu à l'état de dégradation du béton constituant ses arches et le risque élevé de chute de matériaux sur le chemin piétonnier en contrebas. En l'absence d'étanchéité au niveau du tablier de cet ouvrage, l'attaque du béton par les chlorures et la corrosion des armatures est accélérée rendant probable la désolidarisation des couches de recouvrement des armatures au niveau des tympans et des voûtes.

De ce fait, il est nécessaire de :

- Assurer l'étanchéité du tablier pour limiter les infiltrations d'eau,
- Revoir le système d'évacuation des eaux de surface,
- Piquer le béton instable et traiter les armatures contre la corrosion puis réfectionner l'intrados avec du béton projeté,
- Assainir les différents équipements du pont qui nécessite des réparations ponctuelles.

Ces travaux ont été devisés à CHF 350'000.- TTC ± 10%

Les travaux d'assainissement du pont supérieur ainsi que la mise en place des filets de protection définitifs contre les suicides sont reportés et feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure.

520.501.37 Pont du Milieu : étude du projet CHF 100'000.-

Le pont du Milieu est un ouvrage historique en basse-ville de Fribourg. Construit en 1275, il assure la liaison entre le quartier de l'Auge et la planche inférieure. Cet ouvrage, bien qu'ayant résisté à l'épreuve du temps et ayant fait l'objet de travaux de remise en état entre 1973 et 1975, requiert une inspection principale et des travaux d'entretien afin de conserver sa substance patrimoniale, d'assurer sa protection contre les phénomènes d'érosion et de corriger les désordres apparus sur sa structure en maçonnerie.

Pour garantir la pérennité de cet ouvrage, un mandat d'étude de projet sera lancé début 2019.

520.501.39 Pont de Berne : étude du projet CHF 150'000.-

Le pont de Berne présente des signes importants de vieillissement, la toiture ainsi que la face intérieure du pont ont subi des dégradations avec le temps qui nuisent à la durabilité de l'ouvrage. L'évolution du matériel roulant des TPF représente également un facteur d'incertitude quant à la sécurité statique de l'ouvrage.

Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie propose d'allouer un montant de CHF 150'000.- TTC pour un mandat d'étude pour la vérification structurale ainsi qu'un projet de remise en état du pont dans le but de réaliser des travaux d'assainissement à moyen terme.

520.501.40 Fontaine de la Fidélité CHF 170'000.-

La fontaine de la fidélité est située sur la place de la Palme. L'étanchéité du bassin de la fontaine est altérée et son degré d'érosion est avancé. En outre, la position excentrique de la fontaine sur le voûtage du Gottéron ainsi que son mode d'évacuation des eaux accentue la problématique structurale de cet ouvrage.

Il est recommandé de profiter de la remise en état du voûtage du Gottéron qui nécessitera de démonter entièrement le bassin de la fontaine et sa superstructure pour faire réparer et assainir ses composants, entretenir la plomberie, prendre des empreintes des bas-reliefs et remonter le tout à son emplacement d'origine après la stabilisation du voûtage.

Le service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie propose d'attribuer un montant de CHF 170'000.- TTC.

520.501.41 Mur de soutènement de la rue de la Palme CHF 900'000.-

Le mur de soutènement de la rue de la Palme, situé sur la parcelle privée 14'041 présente des signes de faiblesses et doit faire l'objet d'un assainissement. Il souffre principalement des phénomènes d'érosion à sa base et de déformations sur toute sa longueur notamment prononcé sur sa partie ouest.

S'agissant d'un ouvrage d'endiguement du Gottéron, la commune de Fribourg doit prendre en charge sa remise en état selon la loi sur les eaux (LEaux). Par ailleurs, le mur se situe dans une zone de protection du paysage et doit faire l'objet d'un assainissement qui respecte sa substance patrimoniale.

Des variantes de remise en état ont été étudiées en collaboration avec le Service des Biens culturels et le Service Archéologique et il a été convenu que le mur sera déconstruit sur sa partie ouest et reconstruit à l'identique. Les zones pouvant être préservées seront renforcées pour assurer leur stabilité tout en garantissant le

maintien de leur aspect visuel. Les coûts de la remise en état de cet ouvrage de soutènement ont été estimés à CHF 900'000.- TTC à +/- 20%.

520.501.42 Voûtage du Gottéron CHF 230'000.-

Construit entre 1350 et 1550, le voûtage du Gottéron situé sous la place de la Palme est un ouvrage historique qui supporte le domaine public. Cet ouvrage présente des signes clairs d'instabilité au niveau du portail amont et sur environ 10 [m] de voûte. Le déplacement des fissures à cet endroit indique un mouvement de basculement de l'ouvrage. Associé aux problèmes d'érosion et d'affouillement, ce phénomène doit être pris au sérieux et des travaux de confortations doivent être entrepris. Il y a lieu d'intervenir sans délai sur ces éléments qui mettent en péril la sécurité publique et le patrimoine bâti.

Un montant de CHF 230'000.- TTC sera attribué pour stabiliser le portail amont et pour assainir le voûtage sur environ 10 m.

Des travaux de plus grande ampleur seront à planifier à moyen terme afin de réaliser un assainissement global de la maçonnerie et une prévention contre l'affouillement des pieds droits et des fondations du voûtage sur sa longueur totale. Ces travaux moins urgents doivent être évalués dans le cadre d'une étude de détails et feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure.

520.501.43 Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) - mise en conformité des arrêts TC 2019 CHF 150'000.-

Dès le 1er janvier 2024, les transports publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette exigence est posée par la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand). La Ville poursuit donc son processus d'assainissement. Pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, les quais des arrêts doivent avoir une hauteur de perron d'au moins 16 cm et une largeur d'au moins 290 cm.

Dans la mesure du possible ces assainissements sont coordonnés avec les travaux d'entretien et d'assainissement au bruit du réseau routier.

Pour l'année 2019, une coordination sera notamment assurée pour l'assainissement des arrêts localisé sur la rue de Morat (Porte) ou dans le secteur du Grand-Tory. Des assainissements seront également entrepris ponctuellement sur des arrêts situés en dehors des chantiers planifiés pour 2019, certains concerneront uniquement un élargissement ou une surélévation du quai.

A ce jour, 36% des arrêts ont une hauteur supérieure ou égale à 16 cm et 41% des arrêts ont une largeur supérieure ou égale à 290 cm. Toutefois, une partie de l'assainissement des arrêts non conformes sera effectuée dans le cadre des projets de requalification qui seront réalisés d'ici à 2023. Les coûts d'assainissement relatifs à ces assainissements seront intégrés dans ces projets.

520.501.44 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit

CHF 1'000'000.-

Les travaux d'assainissements au bruit, réalisés entre 2011 et 2018, principalement des mesures à la source (revêtements phono absorbants et zones à vitesse modérées), ont permis l'assainissement du réseau routier communal sur une longueur de 9'168 m (94.3 %).

Le solde des assainissements est situé dans des secteurs où d'importants projets immobiliers et de réaménagements d'espaces publics, sont planifiés pour les 2 à 3 prochaines années.

Pour 2019, les travaux d'assainissement et d'entretien sont coordonnés avec les travaux planifiés par les Services techniques. Il est à relever que Groupe E Celsius SA, qui développe depuis peu un nouveau réseau de chauffage à distance, interviendra, en 2019, sur deux importantes artères en direction du centre-ville.

TRAVAUX PLANIFIES

Rue de Morat 1ère étape / sect. porte de Morat - Varis

Tenant compte de la reprise de la rue de Morat au domaine public communal suite à l'ouverture du pont de la Poya et des impératifs d'assainissement au bruit imposés aux communes jusqu'en 2018, la Ville avait décidé en 2011 déjà, la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Compte tenu du manque d'expérience sur le long terme, le SPC avait donné son accord de principe à la réfection et à la prise en charge

de cet assainissement de chaussée avec la réserve que la Ville assume à futur les éventuels défauts de ce type de revêtement.

L'expérience faite depuis 2011, début de l'utilisation de ce type de revêtement, nous a permis de constater qu'en cas de forte hétérogénéité de la superstructure de chaussée, il était indispensable de compléter le processus d'assainissement. Le remplacement partiel ou total de la couche de support avec ou sans renforcement de chaussée s'est avéré nécessaire dans de nombreux cas, pour garantir la pérennité des revêtements phonoabsorbants. Il est à relever que ces travaux supplémentaires sont également subventionnés depuis 2016.

Le tronçon de la rue de Morat présente à ce jour de nombreuses dégradations du revêtement en raison de sa faiblesse structurelle. L'opportunité des travaux d'extension du réseau de chauffage à distance (CAD) permet à la Ville de coordonner un entretien lourd pour une remise en état globale de cette chaussée tout en bénéficiant de la participation aux frais de remise en état des fouilles par les Services techniques. Vu l'importance des travaux d'extension du réseau CAD, l'assainissement de la rue de Morat est planifiée en deux étapes distinctes. La première, située dans le secteur compris entre la porte de Morat et l'intersection du Varis, est prévue en 2019 et fait l'objet de la présente demande de crédit, la seconde se prolongera jusqu'à la rue du Pont-Muré en vue d'une coordination avec les travaux d'aménagement du quartier du Bourg 2ème étape.

Route des Arsenaux / sect. giratoire de Cardinal est - avenue de la Gare

Ce tronçon de chaussée reste l'un des derniers à réaliser en matière d'assainissement au bruit. Il est aussi celui où l'importance des projets situés sur son périmètre direct (PAD ancienne Gare, PAD Pilettes, réaménagement de la place de la gare) nécessitera de nombreuses interventions sur le domaine routier pour permettre les raccordements de ces constructions aux différents réseaux des services techniques.

L'extension du réseau de CAD sur le secteur cité en titre est planifié 2019 en coordination avec des travaux d'assainissement du réseau d'eau potable. Cette planification tient compte également des travaux de réaménagement de la place de la Gare pour lesquels la mise en place du réseau CAD est également annoncée. La Ville doit saisir l'opportunité de ces travaux pour procéder au renforcement de la

structure de chaussée. Le revêtement final de type phonoabsorbant sera quant à lui posé après la réalisation des constructions liées au différents PAD.

TYPES DE TRAVAUX ET DEVIS

Les surfaces d'assainissement au bruit planifiées pour 2019 représentent 5650 m². Il est à relever, que les carrefours et les giratoires, seront assainis avec des revêtements de type MR, beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

Les travaux et études sont devisés de la manière suivante :

1. Réfection totale de la superstructure (y compris fondation)

Renouvellement de la couche de fondation, remplacement des couches de support avec renforcement et pose d'un revêtement phonoabsorbant:

Rue de Morat 1ère étape

sect. porte de Morat - Varis	m ² 3'300	CHF 180.-	CHF	594'000.-
------------------------------	----------------------	-----------	-----	-----------

Route des Arsenaux

sect. passage du Cardinal – av. de la Gare	<u>m² 2'350</u>	<u>CHF 180.-</u>	<u>CHF</u>	<u>423'000.-</u>
Total	m ² 5'650		CHF	1'017'000.-

2. Etudes

Etudes et mesures de portance des chaussées			CHF	43'000.-
Réactualisation du cadastre du bruit.			<u>CHF</u>	<u>40'000.-</u>
Coût des études			CHF	83'000.-

MONTANT TOTAL NECESSAIRE POUR ASSAINISSEMENT AU BRUIT 2019			CHF	1'100'000.-
---------------------------------------------------------------	--	--	-----	-------------

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR 2019

Sur la base des montants d'adjudications des travaux 2018 (les décomptes finaux ne seront connus qu'en fin d'année) les crédits d'investissements déjà octroyés pour

l'assainissement au bruit devraient présenter des soldes positifs pour un montant d'environ CHF 100'000.-.

Tenant compte de ce montant disponible, le crédit d'investissement nécessaire à l'exécution des travaux 2019 se monte à CHF 1'000'000.-.

520.501.57 Entretien des chaussées et trottoirs 2019 CHF 1'000'000.-

Le réseau de chauffage à distance (CAD) est en cours de déploiement sur le territoire de la Ville. Au cours des vingt prochaines années, il nécessitera l'ouverture d'importants chantiers situés principalement sur le domaine public et en particulier sur le réseau routier.

Sur proposition du service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie (GCEE) le Conseil communal a décidé d'adapter sa stratégie de planification d'entretien du réseau routier communal et de coordonner au maximum les travaux de réfection des chaussées avec l'extension du réseau CAD et l'assainissement des réseaux d'eau potable et de gaz naturel. Groupe E Celsius SA et Sinef SA participent à la remise en état sur l'emprise des fouilles réalisées et contribuent à une économie de charges non négligeable en faveur de la Ville.

Une coordination particulière s'est mise en place entre la Ville et les Services techniques principaux, Groupe E Celsius SA (CAD) et Sinef SA (gestionnaire des réseaux d'eau et de gaz naturel), afin de définir une planification sur les cinq prochaines années. Ces planifications restent toutefois aléatoires, en raison de multiples paramètres liés à l'importance des études de détails à entreprendre, aux durées des procédures de permis de construire, au démarrage de chantiers privés hors zone de planification immédiate et aux demandes de raccordements de privés. Tous ces paramètres sont susceptibles d'anticiper ou de retarder l'exécution de travaux sur l'un ou l'autre des chantiers annoncés.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé l'inscription d'un montant cadre dans le crédit d'entretien du réseau routier permettant de garantir les réfections complémentaires des chaussées touchées par l'extension de CAD.

TRAVAUX D'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC TRAVAUX TIERS

Les estimations des coûts, à la charge de la Ville, sont effectuées sur la base d'un constat visuel d'état des chaussées et de surfaces estimatives de réfection complémentaires.

CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Remise en état de chaussée en complément aux réfections de fouilles à charge des services techniques :

- Rte des Cliniques – rue St-Nicolas-de-Flüe
Surface estimée à 2600 m2 CHF 70.- CHF 182'000.-
- Av. des Vanils – av. du Guintzet
Surface estimée à 1300 m2 CHF 70.- CHF 91'000.-
- Avenue de Gambach 2ème étape /secteur escaliers du Guintzet – av. Louis-Weck-Reynold
Surface estimée à 1000 m2 CHF 120.- CHF 120'000.-
- Rue des Ecoles / secteur av. Louis-Weck-Reynold
Surface estimée à 400 m2 CHF 90.- CHF 36'000.-

SINEF

Réfection du pavage sur zone non touchée par les fouilles des services techniques :

- Ch. St-Marc / secteur accès ch. du Musée – rte de Marly (pavage)
Surface estimée à 500 m2 CHF 270.- CHF 135'000.-

Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des services techniques :

- Rte des Bonnesfontaines / secteur rte du Grand-Torry – rte Alexandre-Daguet
Surface estimée à 900 m2 CHF 120.- CHF 108'000.-

- Av. Jean-Bourgknecht / secteur av. Général-Guisan – rte de l'Aurore
Surface estimée à 1000 m2 CHF 120.- CHF 120'000.-

- Ch. des Rosiers / secteur av. de Beauregard – ch. de Richemond
Surface estimée à 300 m2 CHF 70.- CHF 21'000.-
Fondation en béton poreux
(compl. crédit 2017) :

- Rte de la Vignettaz / carrefour Vignettaz – Bethléem – Gruyère
Estimé à CHF 28'500.-

GROUPE E (Distribution d'énergie centre)

Réfection du trottoir ouest en lien avec l'assainissement du réseau électrique MT / BT :

- Rte Henri-Dunant
350 m2 CHF 110.- CHF 38'500.-

RESEAU D'EVACUATION DES EAUX

Réfection de la superstructure bitumineuse sur zone non touchée par les fouilles des canalisations :

- Rue Athénaïs-Clément / accès parc
Surface estimée à 500 m2 CHF 90.- CHF 45'000.-

Le montant total nécessaire à l'exécution des travaux d'entretien du réseau routier communal se monte à CHF 1'000'000.-

520.506.21 Saleuse et équipement pour la saumure CHF 120'000.-

Suite à plusieurs réflexions, notamment en matière de développement durable, et analyses des pratiques en matière de salage lors des interventions hivernales du secteur de la Voirie, il est ressorti que l'utilisation de la saumure en place du sel habituellement utilisé présente plusieurs avantages. Ils sont tant économiques (quantité de sel plus faible) qu'écologique (moins de passage nécessaire). La présente demande budgétaire concerne trois objets distincts pour la mise en place du système.

UNE EPANDEUSE (SALEUSE)

Datant de 1988 et qui présente une forte corrosion généralisée. Le dosage de sel ou saumure n'est pas possible sur ce modèle induisant une forte consommation. CHF 25'000.-

DES EQUIPEMENTS D'HUMECTAGE DE SAUMURE

Se présentant sous la forme de réservoirs additionnels fixés sur les épanduses. Ils permettront de procéder à un salage préventif avec économie de sel. CHF 20'000.-

UNE CUVE AVEC MELANGEUR A SAUMURE

Permettant le dosage du sel et de l'eau. Cette installation garantira la conception de la saumure nécessaire aux équipements d'humectage qui seront fixés sur les épanduses. CHF 75'000.-

520.506.22 Véhicules : remplacements 2019 CHF 510'000.-

Suite aux nombreuses discussions quant à la stratégie de remplacement des véhicules de la flotte communale, un groupe de travail a été mis en place. Des représentants des domaines de l'énergie, du développement durable, de l'atelier mécanique et des équipes de nettoyage et de gestion des déchets ont élaboré une stratégie de remplacement qui a commencé à se déployer en 2018.

En effet, deux véhicules électriques ont été acquis en 2018 ainsi qu'une installation de recharge pour véhicules électriques. La demande de budget 2019 intègre trois nouveaux véhicules électriques sur les cinq véhicules faisant l'objet de la demande

de crédit. Le choix des deux véhicules au diesel s'impose faute de solutions alternatives efficaces sur le marché. La stratégie de renouvellement s'adaptera aux avancées technologiques en matière de mobilité durable.

VEHICULE UTILITAIRE, PONY

Caractéristiques
Immatriculation : 2003
Kilométrage : 8'500 heures de fonctionnement

Utilisation :
Porte outils pour arroseuse,
Cureuse
Laveuse
Balayeuse
Divers transports et service d'hiver

Etat actuel :
Fortement corrodée
Mécanique usée

Achat :
Remplacement par un véhicule plus écologique.

Coût :
Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 130'000.-

CHARIOT ELEVATEUR TELESCOPIQUE

Caractéristiques
Immatriculation : 2002 → 15 ans d'activité
Kilométrage : 5'000 heures de fonctionnement

Utilisation :
Véhicule à 100%
Manifestations
Transferts de divers matériaux

Chargements divers

✎ **Etat actuel :**

Sans normes antipollution
Sans fiabilité mécanique
Normes de sécurité anciennes
Forte usure

✎ **Achat :**

Remplacement par un véhicule plus écologique.

✎ **Coût :**

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 150'000.-

FOURGON « PEINTRE »

✎ **Caractéristiques**

Immatriculation : 2004
Kilométrage : 110'000 km

✎ **Utilisation :**

Véhicules à 100%
Transports de matériel pour les peintres

✎ **Etat actuel :**

Normes antipollution euro 3
Sans fiabilité mécanique
Châssis fortement corrodé

✎ **Achat :**

Remplacement par un véhicule plus écologique.

✎ **Coût :**

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 120'000.-

AGREGAT LAVEUSE POUR PONY

✎ **Caractéristiques**

Immatriculation : 2004

✎ **Utilisation :**

Tous les lavages en Ville

✎ **Etat actuel :**

Normes antipollution faible
Sans fiabilité mécanique
Châssis fortement corrodé

✎ **Achat :**

Remplacement par un véhicule plus écologique.

✎ **Coût :**

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 40'000.-

FOURGONNETTE VALETS VILLE

✎ **Caractéristiques**

Immatriculation : 2002
Kilométrage : 175'000 km

✎ **Utilisation :**

Voitures des valets de ville
Transporte produits et outils de nettoyage

✎ **Etat actuel :**

Fortement corrodée
Mécanique usée

✎ **Achat :**

Remplacement par un véhicule plus écologique.

➤ Coût :

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 35'000.-

FOURGONNETTE CHANTIERS

➤ Caractéristiques

Immatriculation : 2002
Kilométrage : 1600'000 km

➤ Utilisation :

Transports matériel pour la police locale

➤ Etat actuel :

Fortement corrodée
Mécanique usée

➤ Achat :

Remplacement par un véhicule plus écologique.

➤ Coût :

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 35'000.-

532.501.36 Murs des Jardins Lucien Nussbaumer CHF 100'000.-

Les murs se situant dans le périmètre des Jardins Lucien Nussbaumer ne constituent pas tous des soutènements. Lors de la dernière inspection en 2014 de ces ouvrages, plusieurs défaillances avaient été soulevées et des solutions de réhabilitation ont été proposées par le bureau d'ingénieurs en charge suivant les risques et les désordres que présentait chaque mur vis-à-vis de la sécurité, à savoir :

- La déconstruction des murs détériorés n'ayant pas de fonction de soutènement et présentant un risque pour la sécurité du public
- L'entretien spécialisé du mur de soutènement en contrebas de la parcelle (suppression de la végétalisation, rejointoiement au mortier des zones altérées, entretien des barbacanes, confortation de la semelle de fondation, etc.)

- Le reprofilage et la stabilisation du talus surplombant le mur de soutènement.
- L'entretien courant du mur de soutènement intermédiaire.

532.501.48 Collecteurs évacuation des eaux 2019 CHF 2'000'000.-

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux et des installations y relatives.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, CaD etc.) ou des réfections de chaussées.

TRAVAUX EN COLLABORATION AVEC LE CAD

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance (Rte des Arsenaux, Av des Vanils, Avenue du Guintzet, Rte de Morat secteur 1, Rue de la Fonderie en collaboration Groupe E Celsius), il s'agit de remplacer des couvercles et des grilles ainsi que certains tronçons de canalisations.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 165'000.-

PATINOIRE ST-LÉONARD

Le déplacement des collecteurs liés à la construction de la nouvelle patinoire a fait l'objet d'une étude plus approfondie, permettant la mise en séparatif du secteur conformément au PGEE et la suppression de la station de pompage du cimetière ainsi que de la conduite de refoulement.

Le devis global pour ces travaux se monte à CHF 1'815'000.-.

Un montant de CHF 280'000.- a déjà été demandé en 2018, pour les travaux préparatoires. La réalisation totale s'étendra sur 2018-2019-2020.

Le devis pour l'étape 2019 se monte à CHF 770'000.-

RUE ATHÉNAÏS-CLÉMENT

Suite à la reprise par la Ville de la Rue Athénaïs-Clément, la conduite eaux claires doit être assainie. Mise en place d'environ 110 m de conduite diamètre 600mm.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 145'000.-

QUARTIER DU BOURG

Suite aux découvertes archéologiques ainsi qu'aux imprévus géologiques liés au forage dirigé, un montant supplémentaire est nécessaire pour terminer ce chantier.

Le montant estimé pour ces travaux se monte à CHF 450'000.-

ENTRETIEN COURANT ET GESTION DU PLAN D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 220'000.-

ETUDES

Gestion du PGEE :

Mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que diverses études et suivis de projets.

Le montant pour ces crédits d'études s'élève à CHF 250'000.-

532.506.07 Station d'épuration : traitement des micropolluants CHF 150'000.-

Dans le cadre du budget 2018, un montant avait été alloué pour la réalisation d'un avant-projet qui faisait suite aux phases de tests entreprises en vue du choix de l'installation de traitement des micropolluants.

La présente demande concerne le montant pour la réalisation du projet qui fait suite à l'étude d'avant-projet. Le projet sera développé suite aux résultats d'une

étude sur les bassins versants qui envisage des synergies entre les STEP de Fribourg et de Villars-sur-Glâne. En fonction de ce résultat attendu pour le début de l'année 2019, le type de traitement analysé dans l'avant-projet sera poursuivi dans une phase d'élaboration de projet.

Les conclusions de l'avant-projet démontrent que les coûts d'exploitation des deux solutions retenues n'occasionneront certainement pas une charge supérieure pour les administrer à celle actuellement perçue par la taxe sur les micropolluants. Cette dernière tombera dès lors que l'installation sera en service.

560.506.01 Etudes énergétiques sur les potentiels communaux et plan lumière CHF 200'000.-

Etudes énergétiques sur les potentiels communaux

Ces études permettront d'affiner certains des potentiels identifiés dans le cadre de la planification énergétique territoriale. Cette vue affinée sur les principaux potentiels (production de chaleur en relation avec le CAD, photovoltaïque, etc.) permettra à la Ville de Fribourg d'obtenir les bases décisionnelles quant à la concrétisation de ces potentiels énergétiques renouvelables communaux.

CHF 150'000.-

Plan lumière

Le plan lumière est l'étape consécutive à l'assainissement de l'éclairage public. Il s'agira d'analyser l'éclairage de la Ville de Fribourg sous trois angles, à savoir le potentiel d'efficacité énergétique (par exemple par la mise en œuvre d'un éclairage public dynamique), le confort urbain (qualité de l'éclairage pour les habitants, la circulation, etc.) et finalement les impacts sur la nature en Ville (faune, etc.). Les conclusions de l'étude permettront ainsi de définir la stratégie d'évolution de l'éclairage urbain.

CHF 50'000.-

560.506.02 Cartographie et mise en réseau de la biodiversité CHF 100'000.-

Les données en matière de biodiversité sont manquantes en Ville de Fribourg. Cette étude permettra d'une part de créer la base de réflexion en matière de biodiversité, puis de définir les axes de travail favorisant son développement. Au-delà des notions purement cartographiques, l'un des objectifs majeurs de l'étude est la définition d'une stratégie qui permettra de mettre en réseau les hot spots de biodiversité qui auront été identifiés.

560.506.03 Etude préliminaire à la refonte du règlement déchets CHF 150'000.-

En amont de la refonte du règlement déchets, il est nécessaire d'analyser les flux de déchets en Ville de Fribourg. Cette étude portera tant sur les modes de collecte et de transport que sur les filières de valorisation et/ou d'élimination. Au terme de ce mandat, la Ville sera en mesure d'arrêter une stratégie de gestion des déchets, laquelle sera dans une seconde étape traduite en règlement.

611.503.35 Surélévation BATPOL de 6 niveaux - complément du crédit d'étude CHF 500'000.-

En cours de développement du projet BATPOL par les mandataires, qui pour rappel prévoyait la surélévation de 4 niveaux de la halle des pompiers dans le but de réaliser un bâtiment administratif pour y loger la Direction de la police locale et de la mobilité ainsi que le Service informatique de la Ville, la Commission de bâtisse s'est interrogée sur l'opportunité d'une part de connecter le nouveau bâtiment à la caserne existante des pompiers et d'autre part de réaliser une surélévation de plus de 4 niveaux.

La connexion

La connexion du nouveau bâtiment aux espaces du service du feu existant permettra de réunir physiquement l'ensemble des services de la Direction de la police locale et de la mobilité afin de favoriser les échanges et la coordination et d'en faciliter la conduite. Cette connexion offre une liaison chaude avec le 1^{er} étage de la caserne des pompiers et des salles complémentaires dans le prolongement de la trame des locaux périphériques au sud du nouvel édifice.

La surélévation

La structure en bois du projet des architectes soulève la question légitime du nombre de niveaux concerné par la surélévation. Une extension à 6 niveaux serait possible moyennant un renforcement des fondations au niveau des axes porteurs de la halle des pompiers, sous la forme de micropieux. Cette orientation est plus pertinente et plus prospective. En proposant une surélévation de 6 niveaux, le projet en bois devient un objet avec une qualité urbanistique et un objet emblématique du point de vue du développement durable, tant pour les enjeux de densification des centres urbains, que pour ceux touchant à la mise en œuvre et l'usage de ressources matérielles locales par l'usage du bois. Ces 2 niveaux supplémentaires de bureaux devraient être loués pour contribuer aux recettes de la Ville.

Il est précisé que selon le RCU actuel ce secteur ne définit pas de limite de hauteur mais demande que: *En périphérie de la zone, la hauteur totale d'un bâtiment doit être en accord avec celles admises dans les zones à bâtir avoisinantes. Au cas où un bâtiment jouxte une zone libre de construction, la hauteur totale doit contribuer à assurer une transition harmonieuse entre le milieu bâti et le milieu non bâti.* Le futur RCU (mise à l'enquête le 17.11.2018) prévoit les mêmes règles que le RCU actuel relatives à la hauteur. Il n'y a donc pas de notion de cote d'altitude, de nombre de niveaux maximums ou de hauteur maximale. La surélévation peut dès lors dépasser 4 niveaux.

Un nouveau projet

Le nouveau projet BATPOL du bureau 2b est très différent de la proposition de surélévation élaborée dans le cadre de l'étude de faisabilité produite par le bureau aae. Outre la connexion et les 2 étages supplémentaires, la contribution excentre le noyau vertical de circulation au nord-ouest hors du gabarit de la halle, permettant ainsi une articulation des bureaux en façade et un accès public aux étages optimal. Entièrement en béton il offre d'une part un élément important de contreventement, mais également une voie de fuite non combustible pour les étages supérieurs. La hauteur statique des porteurs horizontaux dont les descentes de charges ne peuvent aboutir que sur un seul axe a également été étudiée et ajustée en conséquence.

En tenant compte de tous ces paramètres, le nouveau volume passe à 13'478 m³ au lieu des 6'105 m³ du projet de l'étude de faisabilité. Le coût de la surélévation de 6 niveaux est estimé par les architectes et mandataires spécialisés à CHF 17 millions à +/- 15%.

Objectif du montant sollicité

Le présent crédit de CHF 500'000.- est demandé pour compléter les études nécessaires à la réalisation d'une surélévation de 6 niveaux. Le montant s'ajoute au crédit de CHF 700'000.-, rubrique 616.503.04 « Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment Police, études (4 étages) » voté en 2016. Il permettra de financer la phase de projet de l'ouvrage, la demande de permis et la phase d'appel d'offres en vue de la demande du crédit d'ouvrage de BATPOL 6 niveaux prévu à la fin septembre 2019.

611.503.37 CAD rue de l'Hôpital 2 : raccordement et avance partielle des frais fixes à Groupe E Celsius CHF 200'000.-

Le bâtiment administratif de l'ancien Hôpital des Bourgeois, à la rue de l'Hôpital 2, est chauffé au moyen de deux chaudières à gaz installées en 1985. Ces installations sont vétustes et ne correspondent plus aux exigences de l'Ordonnance sur la Protection de l'air (OPair).

Le délai d'assainissement principalement imparti ayant été dépassé, une nouvelle échéance pour 2019 a été prévue en accord avec le Service de l'Environnement. Le réseau de chauffage à distance (CAD) déployé par Groupe E Celsius arrivera à la rue de l'Hôpital en octobre 2019 selon leurs prévisions. Le CAD, approvisionné à 80% en énergies renouvelables à terme, permettra de diminuer significativement l'impact environnemental de l'exploitation du bâtiment. Cette solution satisfait le devoir d'exemplarité des collectivités publiques défini dans le Règlement sur l'Energie de l'Etat de Fribourg tout en répondant aux contraintes imposées par la protection du patrimoine. Il est prévu d'installer une puissance de 500 kW et une fourniture annuelle de 800'000 kWh.

Les frais relatifs au CAD se divisent en trois composantes : la contribution de raccordement, les frais de production et d'acheminement et les coûts de chaleur.

La contribution de raccordement, montant unique payé avant la mise en service, couvre les frais pour l'installation de liaison au réseau primaire CAD. Ces frais se montent à 125'000 CHF et seront payés par le budget 611.503.32 "assainissements énergétiques systèmes de chauffage 2018" : 150'000 CHF avaient alors été affectés pour le remplacement de la chaudière à gaz. Le solde servira à couvrir les frais annexes (évacuation de l'ancienne chaudière, raccordement à la sous-station, équilibrage, MCR, tableau électrique, etc.).

Les frais de production et d'acheminement, définis en fonction de la puissance installée, sont payés chaque année pour couvrir les coûts de l'entretien du réseau primaire et des centrales de production. Groupe E Celsius propose une variante de paiement de ces frais avec une avance partielle sur 20 ans, payée à la signature du contrat. L'avance se monte à CHF 200'000.- et abaisse le tarif des frais annuels de 45% (de 66.35 à 36.60 CHF/kW/an). Cette avance génère une économie totale de CHF 90'000.-.

Les coûts de la chaleur, payés chaque trimestre, résultent du tarif (en CHF/kWh) et de la consommation effective de chaleur.

611.503.38 Assainissements énergétiques : installations techniques et enveloppe 2019 : études et travaux CHF 550'000.-

La Direction de l'Edilité met actuellement en place une planification pluriannuelle des assainissements énergétiques des bâtiments communaux visant à atteindre à terme ses objectifs de réduction des impacts environnementaux de son parc immobilier. Pour se faire, elle prévoit une méthode d'analyse systématique du niveau des consommations et de l'état du parc afin d'identifier les priorités d'interventions et permettre l'optimisation des budgets à investir. Les stratégies d'assainissement visent à diminuer la demande d'énergie du parc par une amélioration de l'enveloppe et l'optimisation des installations techniques, ainsi qu'à augmenter la part d'énergie renouvelables.

La mise en place de la stratégie nécessite une base de données approfondie de l'état du parc immobilier et du niveau des consommations. Après une première phase de récolte de données réalisée entre 2017 et 2018, un système de monitoring sera installé sur les principaux bâtiments afin de suivre les consommations (chaleur, électricité et eau) et de détecter rapidement toute anomalie. Le monitoring

permettra d'identifier les potentiels d'économies et servira de base pour l'optimisation des installations techniques.

La deuxième phase consiste à identifier les classes de bâtiments en fonction de leur degré de priorité par une évaluation multicritères (énergie, sécurité, patrimoine, importance de l'utilisation, etc.). Le groupe le plus problématique fera l'objet d'une analyse approfondie sur la nécessité et le potentiel des interventions pour aboutir à la priorisation.

Parallèlement à la mise en place de la stratégie de planification, des travaux d'assainissement sur les bâtiments prioritaires seront menés.

Le monitoring énergétique est un outil essentiel de la gestion des parcs immobiliers et de la mise en place de la planification d'assainissements énergétiques. Les données de consommations énergétiques doivent être récoltées régulièrement pour les principaux groupes de consommateurs. Pour interpréter au mieux les données récoltées, le comptage sépare idéalement les bâtiments selon l'utilisation (sportive, scolaire, habitation) et selon la typologie de la construction. Actuellement, les consommations des complexes scolaires sont principalement comptabilisées à l'échelle du site, ce qui ne permet pas, ou difficilement, d'identifier la présence et l'origine d'anomalies. Ainsi, l'ajout de compteurs (chaleur, électricité et eau) est nécessaire à la mise en place du système de monitoring afin d'interpréter au mieux les données de consommation.

- Ecole de l'Auge : assainissements des fenêtres façade Sud-Est CHF 300'000.-

L'école de l'Auge, qui accueille les élèves des primaires alémaniques et francophones du quartier, présente d'importantes consommations de chaleur. Le bâtiment, inaugurée en 1932, est classé selon la plus haute catégorie de protection.

L'importante surface vitrée cause d'importantes déperditions thermiques. Les fenêtres, datant de la construction, sont vétustes et leur propriété d'isolation thermique est faible. Leur remplacement par des fenêtres triple vitrage entraînera une amélioration du confort pour les utilisateurs et une diminution significative de la demande de chauffage.

En raison des travaux conséquents que cela représente, l'assainissement des fenêtres se fera en étape ; la première prévue en 2019 vise les fenêtres des salles de classes sur la façade Sud, où les besoins de chauffage et de confort sont les plus importants. Les deux portes d'entrée principales ainsi que les portes d'accès à l'arrière, qui sont des ponts de froid, seront également assainies.

L'assainissement des fenêtres permettra de diminuer la demande en chauffage et la puissance du nouveau système d'approvisionnement de chaleur pourra ainsi être dimensionnée en conséquence.

- Monitoring énergétique : ajout de compteurs de chaleur, électricité et eau CHF 100'000.-
- Ecole de l'Auge : assainissements des fenêtres façade Sud-Est CHF 300'000.-
- Salaire ingénieur chargé de la planification des assainissements CHF 150'000.-

611.503.39 Sécurité et normes incendies : électricité 2019 CHF 75'000.-

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants, dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs mandatés, afin de mettre ces installations en conformité.

Les installations à mettre à jour en 2019 concernent :

- Café des Grand-Places, Grand-Places 12 CHF 10'000.-
- Accueil Extra-scolaire du Bourg, rue Joseph-Piller 5 CHF 5'000.-
- Fri-Art, Petites-Rames 22 CHF 5'000.-
- Foyer, Av. Général-Guisan 18a CHF 5'000.-
- Atelier et bar, Karrweg 1 CHF 5'000.-

- Centre de quartier du Schoenberg et crèche Mandarine, rte Mon-repos 9, 9a et 9b CHF 15'000.-
- Foyer St-Louis, rte de Morat 63-65 CHF 15'000.-

En 2017 des contrôles d'évacuation sur des sites scolaires ont été effectués par le PPS, après analyse des priorités, nous avons effectué une 1ère étape de travaux de mise aux normes en 2018 pour les écoles de l'Auge, Neuveville et Bourg, nous allons poursuivre avec les sites suivants :

- Ecole du Jura bât. B et C, adaptation des sirènes d'alarme CHF 15'000.-

612.503.02 CO Belluard : 1ère étape 2019 avant rénovation CHF 100'000.-

Pour répondre à la demande des utilisateurs par de nombreuses manifestations organisées sous la direction du CO Belluard, et également par les sociétés sportives, il est proposé d'optimiser la grande salle de gymnastique qui est aménagée par des gradins pouvant accueillir jusqu'à 720 personnes et permettre de l'occuper pour les activités culturelles et cours spécifiques (cinémas, spectacle).

Les travaux sont les suivants :

Étude de façades et validation par le SBC	CHF	5'000.-
Stores toiles obscurcissant	CHF	85'000.-
Travaux d'électricité	CHF	10'000.-

612.503.30 Jura Sainte-Agnès A : réfection de 8 classes pour le primaire : études CHF 200'000.-

La construction des nouveaux bâtiments pour les élèves de l'école germanophone (DOSF) au Jura, a permis de libérer le bâtiment de Jolimont 1905 qu'il s'agit aujourd'hui de transformer et d'affecter au CO de langue française à l'étroit dans le bâtiment de 1970. De plus, la transformation du bâtiment de Jolimont 1905 permettra de rapatrier les 8 classes secondaires de Jolimont actuellement délocalisées par manque de place dans l'école primaire de Sainte-Agnès au Jura (bâtiment A). Les locaux pourront être libérés dès la mise en service de Jolimont 1905 à la rentrée scolaire 2020 et réaffectés aux besoins de l'école enfantine et

primaire du Jura. D'ailleurs, actuellement 2 salles de la DOSF sont occupées provisoirement par des classes enfantines germanophones du Jura.

Le montant total des études et des travaux de transformation des salles libérées de l'école du Jura A est estimé à CHF 2 millions, il comprend la rénovation et la réaffectation des salles occupées actuellement par des classes secondaires du CO de Jolimont en salles de classe primaire et enfantine et l'assainissement des salles spéciales d'activités manuelle et culturelle, d'informatique, des maîtres ainsi que le bureau de l'adjoint. L'idée est notamment de connecter sur les 3 étages les salles de classe d'environ 62 m2 avec les salles spéciales attenantes d'environ 30 m2 (logopédie, salle des maîtres du secondaire et matériel) pour constituer des salles d'enseignement aux normes. L'estimation se base sur des travaux de réfection et transformation légère de salles de classe et spéciales du secondaire (abattage de cloisons, réfection des sols et plafonds, rafraîchissement des murs et assainissement des sources d'éclairage), correspondant à 820 m2 de surface brute de plancher (SPB) à CHF 2'400.- le m2.

Le montant requis de CHF 200'000.- permettra de financer la phase d'avant-projet et projet de l'ouvrage, la demande de permis et une partie de la phase d'appels d'offres en vue de la demande du crédit d'ouvrage en 2020. La remise des locaux est prévue en 2021, elle permettra de répondre aux besoins de classes sur le site du Jura et donc de rapatrier les 3 classes enfantines installées provisoirement à la DOSF.

612.503.31 CO Pérolles : études de faisabilité CHF 140'000.-

L'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français souhaite vendre le CO de Pérolles. Suite à une première visite des bâtiments par des représentants du Service des écoles et du Service d'urbanisme et d'architecture, le Conseil communal a manifesté son intérêt d'acquiescer ces infrastructures et leur terrain, précisant la nécessité de réaliser une expertise immobilière ainsi qu'une étude de faisabilité avant de formuler une offre.

Le potentiel qu'offre le CO de Pérolles en terme de locaux scolaires et extrascolaires pour la Ville de Fribourg est indéniable. Cependant, aucune classe ne répond aux normes en terme de surface, certains locaux méritent une réflexion quant à leur réaffectation, l'accessibilité à tous les locaux pour les personnes à mobilité réduite

doit être améliorée et les principes en terme de sécurité incendie doivent être vérifiés, tout comme la nécessité d'adapter les installations techniques et l'isolation des bâtiments.

Le montant de CHF 140'000.- servira à la réalisation d'études de faisabilité qui testeront les possibilités spatiales, structurelles et techniques des bâtiments en vue d'y intégrer des programmes scolaires et extrascolaires conformément aux exigences en matière de surfaces, d'énergie, d'accessibilité ainsi que de protection patrimoniale et incendie.

Ce montant ne couvre pas l'expertise immobilière des bâtiments et de la parcelle qui sera réalisée parallèlement.

612.503.32 AES Beaumont-Vignettaz - mobilier CHF 200'000.-

L'accueil extra-scolaire (AES) du quartier Beaumont-Vignettaz est actuellement logé dans des baraques en location d'une surface de 400 m2 sur le site du futur quartier FriGlâne. Depuis 2011, le contrat de location fait l'objet d'avenants renégociés tous les deux ans, et chaque année depuis trois ans, dans l'expectative de la construction du nouveau quartier. Le dernier avenant arrivera à terme en août 2019. S'il est probable que le bail puisse encore une fois être renouvelé d'une année supplémentaire, une solution doit tout de même rapidement être envisagée : en effet, le PAD FriGlâne n'ayant pas rencontré d'oppositions lors de sa mise à l'enquête, sa réalisation est imminente. D'autre part, pour répondre aux demandes en attente et à venir, l'AES Beaumont-Vignettaz a besoin de 200 m2 supplémentaires, soit une surface totale de 600 m2, notamment pour assurer le service de repas durant la pause de midi.

Le montant demandé pour le présent crédit servira à l'achat du mobilier fixe et mobile de l'AES. Il a été estimé sur la base des montants investis pour les AES du Jura (2015) et du Werkhof (2017). Ce montant prend en compte les frais du CFC 273 « menuiserie » et du CFC 9 « ameublement et décoration », qui s'élevaient à CHF 105'000.- pour les 400 m2 des pavillons de l'AES du Jura, et à CHF 144'000.- pour les 400 m2 de l'AES du Werkhof. En faisant une moyenne et en appliquant une règle de 3 pour les 600 m2 du futur AES Beaumont-Vignettaz, on parvient au montant de CHF 196'750.-, arrondi aux CHF 200'000. – TTC sollicités ici.

612.503.45 CO Jolimont, salle Michel Ducarroz - réfection technique théâtrale : sono et lumière CHF 100'000.-

La salle Michel Ducarroz en fonction depuis l'inauguration du CO Jolimont en 1972, a subi plusieurs transformations et améliorations depuis, dont la mise en place de plusieurs équipements scéniques pour la sonorisation et les lumières dans les années 90.

Ce matériel n'est non seulement plus fonctionnel mais constituait déjà, il y a 30 ans, une mesure transitoire ; une table de 12 pistes ne fonctionne plus, la diffusion latérale souffre d'amplis fatigués et le câblage s'interrompt brusquement lors de discours et conférences.

Avec les moyens techniques actuels, la diffusion du son est non seulement inadaptée mais grève le budget des spectacles scolaires car les artistes doivent prendre avec eux et à grands frais une sono personnelle avec un accès difficile à la salle.

L'éclairage est également déficient, les spots à gélatine défectueux n'ont plus d'ampoules de remplacement (rupture de fournitures).

Il est proposé de remplacer ces installations techniques afin de permettre le maintien d'un nombre important d'activités culturelles et scolaires pour cette salle pouvant accueillir 350 personnes, avec ces exigences numériques toujours plus pointues, ainsi que permettre le déplacement de certains équipements sur d'autres lieux sur le site comme par exemple dans la cour intérieure.

Les travaux sont les suivants :

Démontage	CHF	5'000.-
Table de mixage à 24 lignes	CHF	42'000.-
Rappel de salle et retour de scène	CHF	16'000.-
Régie	CHF	8'000.-
Câblage, rack et divers	CHF	6'000.-
Structures et spots LED	CHF	10'000.-
Travaux d'électricité	CHF	8'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-

**612.503.93 Ecole de la Vignettaz A et C : détection incendie
bâtiments existants (honoraires) CHF 120'000.-**

Cet investissement permettra de mettre à niveau les détections d'incendie sur la base de commande qui seront de toute façon mise en place pour l'agrandissement de l'école et de ce fait la centrale de commande des détecteurs sera adaptée pour permettre la protection des bâtiments A et C, halles de gym et pavillons scolaires, le bâtiment B n'est pas concerné pour le moment car il fera partie d'une analyse complémentaire lors de sa transformation future.

Les travaux sont les suivants :

Bâtiment A : installation détecteur d'incendie, sonorisation et liaison entre bâtiments	CHF	40'000.-
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----	----------

Bâtiment Halles de gym : installation détecteur d'incendie, sonorisation et liaison entre bâtiments	CHF	20'000.-
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	----------

Bâtiment C : installation détecteur d'incendie, sonorisation et liaison entre bâtiments	CHF	30'000.-
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----	----------

Pavillons scolaires : installation détecteur d'incendie, sonorisation et liaison entre bâtiments	CHF	7'000.-
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	---------

Honoraires ingénieurs sécurité	CHF	12'000.-
--------------------------------	-----	----------

Divers et imprévus	CHF	11'000.-
--------------------	-----	----------

612.506.00 Ecole Vignettaz - compactus archives CHF 200'000.-

Les archives de la Ville de Fribourg sont à la recherche constante de surface de stockage et d'archivages pour permettre de conserver et de gérer des documents de plus en plus importants. Actuellement diverses surfaces sont utilisées dans plusieurs endroits différents comme par exemple les abris de protection civile dans le quartier de Pérolles, au CO Jolimont et dans les sous-sols de l'Hôpital des Bourgeois, de la police locale, de la maison de Ville et bien entendu dans leurs locaux de la maison de justice.

De plus, des directives cantonales obligent une commune à conserver également les documents d'états civils et des documents confidentiels des services sociaux et curatelles. Ces demandes complémentaires doivent être assumées par les communes qui doivent assurer la pérennité des documents.

Dans les sous-sols de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz, deux étages d'abri civil sont construits dans la partie Est du bâtiment, l'abri du 2e sous-sol pourra permettre de répondre aux besoins des archives de la Ville, tout en garantissant une bonne stabilité de par sa position sur radier et enterrée.

Cet investissement permettra de financer l'aménagement intérieur des diverses cellules d'abris par des éléments de rayonnages type compactus.

613.503.40 CAD Rue de Morat 61-63-65 : raccordement au chauffage à distance - avance partielle des frais fixes à Groupe E Celsius CHF 100'000.-

Les immeubles à la rue de Morat 61-63-65, qui accueillent le foyer Saint-Louis et des appartements locatifs, sont actuellement chauffés au moyen d'une chaudière à mazout installée en 1988, ne répondant plus aux exigences de l'Ordonnance sur la Protection de l'air (OPair).

Le réseau de chauffage à distance (CAD) déployé par Groupe E Celsius prévoit la fourniture des bâtiments de la rue de Morat pour 2019. Le CAD, approvisionné à 80% en énergies renouvelables à terme permettra de diminuer significativement l'impact environnemental de l'exploitation du bâtiment. Cette solution satisfait le devoir d'exemplarité des collectivités publiques défini dans le Règlement sur l'Energie de l'Etat de Fribourg tout en répondant aux contraintes imposées par la protection du patrimoine. Il est prévu d'installer une puissance de 180 kW et une fourniture annuelle de 350'000 kWh.

Les frais relatifs au CAD se divisent en trois composantes : la contribution de raccordement, les frais de production et d'acheminement et les coûts de chaleur.

La contribution de raccordement, montant unique payé avant la mise en service, couvre les frais pour l'installation de liaison au réseau primaire CAD. Ces frais se montent à 60'000 CHF et seront payés par le budget de 100'000 CHF imparti sur la

rubrique 611.503.26 "assainissements énergétiques systèmes de chauffage 2017". Le solde permettra de couvrir les frais annexes (évacuation de l'ancienne chaudière, raccordement à la sous-station, équilibrage, MCR, tableau électrique, etc.).

Les frais de production et d'acheminement, définis en fonction de la puissance installée, sont payés chaque année pour couvrir les coûts de l'entretien du réseau primaire et des centrales de production. Groupe E Celsius propose une variante de paiement de ces frais avec une avance partielle des frais sur 20 ans. L'avance se monte à 100'000 CHF et abaisse le tarif des frais annuels de 53% (de 77.55 à 36.60 CHF/kW/an). Cette avance génère une économie totale de CHF 48'000.-.

Les coûts de la chaleur, payés chaque trimestre, résultent du tarif (en CHF/kWh) et de la consommation effective de chaleur.

613.503.41 Kiosque place Georges-Python : transformation intérieure et agrandissement CHF 50'000.-

Le kiosque de la place Georges-Python a été construit en 1993 lors de la réfection des rues de Romont et de Lausanne. Ce kiosque comprend dès sa création deux espaces commerciaux distincts ainsi qu'un WC pour personnes à mobilité réduite faisant office de séparation des deux entités. Le sous-sol est occupé par des WC publics hommes et femmes.

Le but de cet investissement est de permettre l'exploitation commerciale sur un seul espace et d'agrandir vers le trottoir côté Nord, en modifiant la cage d'escalier qui fait office de sortie de secours du tunnel d'accès au parking des Alpes, ceci afin de libérer l'espace de la place Georges-Python.

Dans un premier temps, nous vous proposons de lancer un appel d'offres de gré à gré concurrentielle à 3 bureaux d'architectes de la place, afin de consolider des montants d'investissements futurs et la faisabilité du projet, tout en garantissant les espaces urbanistiques et une meilleure cohésion de l'activité culturelle, sociale et sportive de la place Georges-Python.

Ce montant demandé servira à financer les prestations des mandataires spécialisés pour la phase d'avant-projet qui comprend, notamment pour l'architecte, la

recherche de partis, l'avant-projet et l'estimation des coûts représentant 9% de ses parts de prestations.

615.501.06 Abris bus : Pré-Fleuri, projet Fribourg (ou)vert CHF 80'000.-

Dans le cadre du projet fribourg (ou)vert, deux parcelles seront réaménagées selon les projets retenus dans le secteur de Pré-Fleuri, ainsi que le secteur Paysage éducatif. Lors des discussions du Copil, il a été décidé de corriger la position de l'abris bus qui s'était retrouvé désaxé lors de la construction du rond-point route Joseph-Chaley – route de Monseigneur-Besson.

Ce nouvel abris bus (type Waeber) sera mieux placé par rapport aux deux nouveaux secteurs de rencontre et de loisirs. Le secteur de la mobilité fera également des adaptations, notamment par l'élargissement du trottoir et le marquage de l'arrêt de bus conforme aux normes en vigueur.

Les travaux sont les suivants :

Démolition de l'ancien abris bus	CHF	2'500.-
Fondations	CHF	7'500.-
Structures abribus	CHF	60'000.-
Travaux d'électricité	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-

615.503.01 Places de jeux du quartier d'Alt : remise en état des jeux et remplacement gomme coulée Villa Thérèse/Kybourg CHF 85'000.-

Place de jeux Quartier d'Alt

La place, réfectionnée en 2003, ne répond plus aux normes de sécurité BPA – Bureau de prévention des accidents avec des surfaces amortissantes fortement usées et trop durs. Certains jeux sont à adapter et/ou à renouveler en raison de leur usure et des distances de sécurité/chutes plus conformes.

De par la nature des travaux, ces derniers doivent être externalisés et effectués par une entreprise privée spécialisée.

Estimation des coûts :

Travaux préparatoires et démontages	CHF	14'000.-
Revêtement de sol amortissant en gomme	CHF	36'000.-
Engins et jeux	CHF	5'000.-
Montant total travaux	CHF	55'000.-

Place de jeux Villa Thérèse/Kybourg

Le site de la Villa Thérèse, en comparaison à d'autres sites scolaires, compte une offre en matière de jeux très limitée avec quelques marquages au sol et installations sportives extérieures. Il ne dispose actuellement d'aucuns engins de jeux alors que le site comprend une école primaire et une école enfantine. Tous les jeux datant de l'extension 2003 (ressorts et toboggans) ont été supprimés au fur et à mesure en raison de leur non-conformité en matière de sécurité et n'ont pas été renouvelés.

Une première intervention planifiée en 2019 qui sera effectuée par les Parcs & Promenades avec du matériel en stock, pris sur le budget de fonctionnement rubrique 621.313.01 pour un montant de environ 18'000.- prévoit l'installation de 2-3 jeux dans la cour de l'école, entre la chapelle et l'ancien bâtiment.

Le présent budget de 30'000.- prévoit l'étude d'un avant-projet à définir avec estimation des coûts pour l'installation de toboggans géants ainsi qu'une réaffectation des aménagements extérieurs dans les talus, sur la partie supérieure du site scolaire.

Montant total étude + avant-projet	CHF	30'000.-
------------------------------------	-----	----------

615.506.00 Maison de justice : parafoudre CHF 65'000.-

Des problèmes de surtension lors d'orages ont montré des défaillances aux niveaux des installations électriques et des travaux urgents ont été effectués avec le budget de fonctionnement 2018 sur les tableaux électriques.

Afin de s'assurer qu'à l'avenir aucun incident ne se reproduise et après analyse de la situation du bâtiment proche de la cathédrale, il s'est avéré nécessaire de couvrir toute l'enveloppe du bâtiment par l'installation de paratonnerre.

Les travaux d'installations de parafoudre sont les suivants :

Mise à terre	CHF	15'000.-
Equipotentiels des installations techniques	CHF	8'000.-
Raccordements des descentes en rappel et nacelle	CHF	15'000.-
Pose des capteurs et remplacements de tuiles	CHF	25'000.-

Subvention ECAB : (30% du coût de l'installation parafoudre soit 63'000.- à 30% = env. 19'000.-)	CHF	-19'000.-
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----------

Travaux de fouille	CHF	11'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-

617.501.00 Centre de quartier du Schoenberg : réadaptation des barrières et murs de soutènement CHF 150'000.-

Dans le cadre du projet fribourg (ou)vert, un des sites retenus est le terrain de football du FC Schoenberg par un aménagement arborisé des pourtours du terrain.

La parcelle triangulaire, se trouvant au Nord entre le terrain de football et le centre de quartier du Schoenberg et adjacent à la crèche Mandarine, est un aménagement minérale et équipé de murs de soutènement afin d'offrir de la luminosité aux locaux de Reper.

Cette place et ces murs de soutènement ont subi avec le temps, une forte déclivité et par un tassement du terrain ne permettent plus de soutenir toutes les barrières de sécurité autour du bâtiment.

Dans une synergie des forces et la présence des entreprises qui seront à pied d'œuvre pour les travaux de fribourg (ou)vert. Il est prévu de corriger la déclivité du terrain par la création de murs de soutènement en béton armé, ce qui permettra également le renforcement des assises des nouvelles barrières. Cette zone sera arborisée et aménagée par quelques mobiliers urbains, ce qui donnera une zone agréable et rafraichissante aux divers utilisateurs des lieux.

Les travaux sont les suivants :

Installation de chantier	CHF	10'000.-
Démolition et excavation	CHF	25'000.-
Murs de soutènement en béton armé	CHF	35'000.-
Remblayage et drainage	CHF	20'000.-
Barrières	CHF	15'000.-
Plantations	CHF	5'000.-
Pavages	CHF	5'000.-
Honoraires d'ingénieur et architecte	CHF	35'000.-

620.501.88 Fribourg (ou)vert : réalisation de places de jeux et d'agrément au Schoenberg en collaboration avec l'Agglo (projet-modèle ARE Espaces Ouverts Fribourg) CHF 650'000.-

fribourg (ou)vert est un projet d'aménagement d'espaces récréatifs (jeux, loisirs, etc.) et paysagers pérennes, sur une sélection de quatre sites au Schoenberg. L'objectif est d'agir en faveur de la qualité du cadre de vie et ainsi renouveler l'image d'un secteur urbain, en y invitant des formes et des ambiances singulières. Le dernier montant sollicité au budget 2019 correspond aux coûts liés à la réalisation, honoraires compris.

L'Agglomération a déjà financé CHF 25'000.- pour le projet fribourg (ou)vert (projet modèle pour des espaces ouverts). Dans le cadre du Projet d'Agglomération de 3^{ème} génération (PA3), le projet *fribourg (ou)vert* a été porté comme mesure « Nature et paysage », donnant droit à un cofinancement par l'Agglomération à hauteur de 50% du montant du projet à la charge de la Ville. Le versement des montants par l'Agglomération (CHF 539'000.-) interviendra à la fin des travaux d'exécution, soit en 2019. Une partie du montant total est apportée par d'autres tiers : propriétaires privés, Fondations et Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse.

Coût total du projet : CHF 1'250'000.-

Montant déjà voté (CHF 600'000) :

621.500.05 cat. III, 2015 :	CHF	50'000.-
620.501.45 cat. II, 2016 :	CHF	120'000.-
620.501.49 cat. II, 2017 :	CHF	300'000.-
620.501.66 cat. II, 2018 :	CHF	130'000.-

Investissement escompté 2019, réalisation et honoraires: CHF 650'000.-

Participation Agglomération :

Projet Espaces Ouverts :	CHF	25'000.-
Projet d'Agglomération de 3e génération :	CHF	539'000.-

Participation attendue d'autres tiers :	CHF	147'000.-
Montant effectif à la charge de la Ville :	CHF	539'000.-

Le montant de CHF 650'000.- sollicité au budget 2019 correspond à la finalisation du projet, soit la réalisation, honoraires des bureaux mandatés compris.

D'autres investissements connectés au projet de fribourg (ou)vert sont également portés au budget 2019 dans un autre Secteur et d'autres Services :

- inscrits au Secteur de l'intendance : le déplacement de l'abris bus de l'arrêt Joseph-Chaley proche du site « Pré-Fleuri » et la reprise du mur de soutènement entre le terrain de football du Schoenberg et le centre de loisirs, pour le site « Autour du foot » ;
- porté par le Service des sports : l'élément de street workout sur le site « Autour du foot » ;
- reportés dans le budget du Service du génie civil, environnement et énergie : l'étude et les travaux de reprise et d'assainissement de la route d'Athénais-Clément pour garantir l'accès au site « Parc des Maggenberg ».

620.501.90 Connexion MD entre le quartier du Windig et la centralité du Schoenberg : passerelle à travers le vallon de la Ploetscha CHF 320'000.-

Au vu du développement du quartier « Les Hauts de Schiffenen », accueillant près de 2'500 nouveaux habitants, une amélioration et une création d'un réseau de mobilité douce se voient parallèlement indispensables.

L'intention de la planification consiste à améliorer la mobilité douce piéton/vélo entre le nouveau quartier des Hauts de Schiffenen/Windig et le centre du Schoenberg par la construction d'un cheminement comprenant une passerelle à travers le vallon de la Ploetscha. Cette connexion de mobilité douce est inscrite dans le plan de mobilité du futur PAL.

Ce projet fait l'objet d'une mesure du projet d'Agglomération de troisième génération (soit Mesure M-7.3 : Connexion entre le quartier du Windig et la centralité du Schoenberg avec une passerelle à travers le vallon de la Ploetscha) avec un montant forfaitaire de CHF 2 mio. Un cofinancement de cette mesure est donc prévu à hauteur de 50% du montant inscrit sur la fiche, soit CHF 1 mio.

Par ailleurs, des négociations auprès des propriétaires du PAD « Les Hauts de Schiffenen Ouest » ont permis la répartition du financement de cette connexion comme suit :

En enlevant du montant total de réalisation la participation de l'Agglomération, le solde restant est pris en charge à :

- 1/3 du solde à la charge de la Ville ;
- 2/3 du solde à la charge des propriétaires du PAD « les Hauts de Schiffenen Ouest » versé au fur et à mesure de la réalisation.

Le montant de CHF 320'000.- sollicité au budget 2019 correspond à la mise en place d'études, soit les honoraires depuis l'étude de faisabilité à l'avant-projet, projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation (32%). Un montant de CHF 3'180'000.- sera sollicité en 2021 pour la réalisation comprenant les honoraires d'appel d'offre et de réalisation ainsi que le coût de l'ouvrage. Cet investissement est inscrit dans la planification du conseil communal 2018-2022.

Dans l'éventualité où la faisabilité de l'ouvrage d'art s'avèrerait impossible, le principe de proportionnalité et de répartition engagé auprès des propriétaires bénéficiera à tout autre aménagement de mobilité douce lié au quartier du Schoenberg, mais en dehors du périmètre des PAD.

620.501.92 Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville : études CHF 250'000.-

La place du Pertuis est identifiée comme un espace de centralité de quartier, à la jonction des rues de la Neuveville et de la Grand-Fontaine. Le Plan d'aménagement local, en cours de révision, l'affecte en zone de place urbaine. Déjà actuellement, la place du Pertuis subit un trafic élevé, mais a également une fonction d'interface piéton-transport en commun avec la gare du funiculaire, l'arrêt de bus et le chemin qui mène à la piscine de la Motta.

Le réaménagement de la place du Pertuis est une mesure d'accompagnement au réaménagement de la place de la gare et de la fermeture de l'avenue de la Gare au trafic. En effet, le réaménagement de la place dans la continuité des rues de la Grand-Fontaine et de la rue de la Neuveville permettra d'affirmer son image de centre de quartier, mais aussi de dissuader le trafic de transit, et plus particulièrement le mouvement route Neuve - Rue de la Grand-Fontaine.

En ce qui concerne la rue de la Neuveville, réaménagée en 2014, le Service de la mobilité a constaté que les automobilistes utilisent régulièrement les trottoirs pour croiser, ce qui crée une insécurité pour les piétons.

Le problème a été partiellement réglé par la pose de potelets souples. Cette solution, bien qu'efficace, est peu esthétique. Le projet doit interroger les aménagements réalisés et proposer une solution esthétique et efficace en harmonie avec le cadre historique de la Neuveville.

L'étude de l'avant-projet réalisé en 2018 a permis de définir les grands principes de l'aménagement de la place et de la rue. Le montant de CHF 250'000.- comprend la phase de projet et d'appel d'offre jusqu'à la demande d'autorisation de construire, soit le 38,5% du montant total SIA des honoraires.

620.501.93 Place de jeux du pont de Zaehringen : étude et réalisation CHF 550'000.-

La Ville de Fribourg a procédé durant l'automne 2016 à un état des lieux des places de jeux dont elle est propriétaire. La place de jeux sise à l'extrémité sud du Pont de Zaehringen a été retenue parmi les sites nécessitant des mesures urgentes pour des raisons de sécurité et de mise aux normes.

Les revêtements de sol de cette place de jeux n'ont en effet pas été changés depuis l'assainissement réalisé en 2004. La gomme de ses surfaces souples censées amortir les chutes a perdu son élasticité et n'assure plus sa fonction de protection. Les matériaux de certains jeux, tels que les balançoires en bois, ont souffert de l'humidité régnant sous les arbres et nécessitent d'être remplacés. De plus les espaces de dégagement prescrits par le Bureau de prévention des accidents (BPA) autour des jeux ne sont pas respectés. Enfin la fontaine qui s'y trouve, présente une hauteur d'eau trop importante et doit par conséquent être adaptée.

Par souci de cohérence avec le projet d'aménagement paysager qui y est prévu, notamment dans le périmètre des escaliers du Pont de Zaehringen situé de l'autre côté du pont par rapport à la place de jeux, la Ville de Fribourg a sollicité le bureau d'architectes-paysagistes Hüsler & Associés, mandataire impliqué dans la requalification du Bourg, dans la perspective de son réaménagement.

Après analyse de la situation et de l'état de cet équipement, le mandataire propose :

- L'assainissement général de la place de jeux en maintenant la géométrie du plan historique datant de 1850.
- La réorganisation et le remplacement des éléments de jeux, des revêtements de sol et des installations d'éclairage afin de renforcer la sécurité et le confort des utilisateurs.
- La densification de la végétation du côté nord de la place afin d'isoler cette dernière de la circulation automobile.
- L'extension de la place du côté sud afin d'obtenir une connexion visuelle avec le Chemin des Zig-Zag situé en dévers.
- L'assainissement et la mise aux normes de la fontaine existante.

Le montant de CHF 550'000.- couvre les études à produire en vue d'un projet définitif, envisagées en 2019, et la réalisation des travaux prévue en 2020, avec les honoraires de l'architecte-paysagiste.

620.501.95 Plan d'aménagement local (PAL) révision - mandat juriste oppositions CHF 340'000.-

L'enquête publique, de novembre 2018, va susciter un certain nombre d'oppositions qui devront être traitées conformément à la procédure prévue par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC ; RSF 710.1) et son règlement d'exécution (ReLATEC ; RSF 710.11).

Compte tenu du volume de travail supplémentaire attendu, il est nécessaire de se doter de ressources complémentaires pour analyser et traiter les questions juridiques de recevabilité et de fond. Pour ce faire, un/une juriste sera engagé en soutien au Service juridique, pour un montant de CHF 120'000.- sur 2 ans, soit CHF 240'000.-. Ce/cette juriste sera notamment chargé(é) d'examiner la teneur des oppositions et leur pertinence, de préparer les séances de conciliation et, le cas échéant, de rédiger des propositions de décisions et de réponses aux recours, le tout sous la responsabilité du Chef du Service juridique.

Par ailleurs, pour le traitement administratif de ces oppositions, l'organisation et la tenue des séances de conciliation, la rédaction des PV, la gestion administrative des suites à donner, le Service urbanisme et architecture se dotera d'un poste de 50% sur 2 ans de personnel juridico-administratif de support pour les travaux juridiques liés au PAL, représentant un montant de CHF 100'000.-.

620.501.96 Paysage Nature en ville - parcs et jardins urbains :- études et déploiement CHF 300'000.-

La première phase du projet « Paysage Nature en ville » a permis d'identifier et de préciser les mesures esquissées dans le volet Paysage du Plan directeur communal. Il a permis de relier ces mesures à celles du Projet d'Agglomération (PA2 et PA3) et ainsi de les prioriser. Ces mesures paysagères seront réalisées et financées par les différents projets du Projet d'Agglomération, en suivant également le calendrier de ces projets.

D'autre part, cette première phase d'étude « Paysage Nature en ville » a permis d'identifier de nombreuses surfaces sur le territoire communal qui pourront être réaménagées pour favoriser la biodiversité en ville.

Ces surfaces sont :

- banquettes ou îlots qui pourraient être plantés de végétation rudérale fleurie ou d'arbustes indigènes ;
- prairies qui pourraient être traitées en prairie maigre et plantées d'arbres fruitiers anciens ;
- cordons boisés et lisères qui pourraient être aménagés pour favoriser la faune et la flore ;
- squares qui pourraient être réaménagés en favorisant la végétation indigène ;
- chemins qui pourraient être accompagnés par de la végétation indigène.

Le montant demandé de CHF 300'000.- permettra de développer et réaliser plusieurs interventions en 2019 et 2020. Les zones retenues actuellement pour une première réalisation sont les suivantes :

- route des Cliniques, végétalisation extensive des éléments de modération du trafic ;
- double giratoire de la route de Berne, végétalisation des îlots ;
- parcelle route de la Heitera, complément au cordon boisé ;
- squares à l'avenue du Moléson et à la route de Villars, réaménagement des squares ;
- terrain de basket de la route du Comptoir, remplacement des arbustes horticoles par des arbustes indigènes ;
- mise en place d'une gestion respectueuse des prairies par la pâture ;
- route du Jura et parking d'échange, remplacement de la végétation existante par de la prairie et des arbustes indigènes.

Ces zones doivent toutefois encore faire l'objet d'un projet concret et les coûts de réalisation pour chaque site doivent être définis.

Ces réalisations permettront de soutenir la politique communale en matière de développement durable, sujet phare du Programme de législature, et de communiquer auprès du public sur des actions concrètes en faveur de l'environnement.

620.501.97 Couverture Autoroute A12

CHF 90'000.-

Le projet de couverture de l'autoroute A12 entre Chamblieux et Bertigny offre l'opportunité de développer un modèle d'urbanisation durable sur un territoire de plus de 60 ha au cœur même de l'agglomération fribourgeoise.

Le Conseil d'Etat tient cette planification pour majeure et prioritaire dans le cadre du développement de l'agglomération et s'engage à mener une vaste réflexion portant sur la réalisation d'un nouveau quartier d'affectation mixte.

Le périmètre de travail choisi chevauche les quatre communes de Fribourg, Granges-Paccot, Givisiez et Villars-sur-Glâne. Outre la portion autoroutière propriété de la Confédération, la majorité des terrains se trouve en main de collectivités publiques/institutionnelles comme l'Etat, les communes, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg ou les Transports publics fribourgeois.

Coût des études

Au vu des enjeux inhérents à une entreprise d'une telle envergure, la procédure ne peut être menée sans le soutien total et l'engagement des principaux partenaires, notamment les autorités communales. Les coûts des études à mener pour finaliser le projet de tranchée couverte et organiser la planification urbaine sur l'entier du périmètre sont estimés à CHF 8.75 mio.

Sur cette base, une clé de répartition portant sur le préfinancement des études est proposée : 50% supportés par l'Etat et 50% répartis entre les autres collectivités publiques/institutionnelles au prorata de leur emprise foncière.

Le montant total articulé est d'environ CHF 250'000.- pour la période 2018-2023. Compte tenu du calendrier des études projetées, il est proposé de mettre CHF 90'000.- au budget pour 2019. Puis, CHF 65'000.- pour 2020, CHF 80'000.- pour 2021 et CHF 15'000.- pour 2022, seront suggérés pour le budget.

620.501.99 Vignettaz : signalétique bâtiments existants CHF 25'000.-

Avec la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à la Vignettaz, la signalétique pour s'orienter sur l'ensemble du site doit être adaptée. La ligne graphique retenue pour la signalétique à l'intérieur du nouveau bâtiment sera reprise pour marquer les entrées de tous les bâtiments du site ainsi que pour la réalisation de 3 totems signalétiques disposés aux entrées du périmètre scolaire.

Le montant demandé de CHF 25'000.- comprend le graphisme, la réalisation et la pose des éléments signalétiques sur les bâtiments existants ainsi que des trois totems sur le site.

621.506.17 Parcs et promenades - Cimetière : remplacement de véhicules CHF 220'000.-

Remplacement transporteur 4x4 Aeby FR 24024

Etat actuel du transporteur

Première immatriculation en 1994, 6'350 heures, ne respecte aucune norme antipollution. Après 24 ans de service, le transporteur présente une très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus rentable de réparer. Les principaux organes de ce véhicule (moteur, pompe hydraulique et transmission) ne sont plus fiables. L'usure est généralisée, la sécurité n'est plus garantie. Remplacement par un véhicule plus écologique.

Utilisation du véhicule

- Transports de terres, graviers, tout-venants pour les inhumations et autres travaux ;
- Transports de béton préfabriqué depuis la centrale à béton jusqu'au cimetière ;
- Transports de divers matériaux lourds pour l'ensemble des sections.

Coût du remplacement

Le coût du remplacement de ce transporteur par un modèle similaire (4x4, pont basculant, charge utile minimum 3t) s'élève à CHF 160'000.-.

Remplacement fourgon 3.5t Iveco FR 71039

Etat actuel du fourgon

Première immatriculation en 2007, 66'000km uniquement en ville, norme antipollution : euro 4. Après 11 ans de service, le fourgon présente une très forte corrosion sur l'ensemble du châssis et de la carrosserie. Remplacement par un véhicule plus écologique.

Utilisation du véhicule

- o Transports de personnel et matériaux ;
- o Transports de plantes et bacs pour décorer les manifestations et les locaux administratifs ;
- o Transports nécessitant un véhicule fermé qui protège le chargement des intempéries.

Coût du remplacement

Le coût du remplacement de ce fourgon par un modèle similaire s'élève à CHF 60'000.-.

700.506.50 Mise en place de la GED : 2^{ème} étape (III) CHF 480'000.-

Le projet de mise en œuvre d'une gestion électronique des documents vise plusieurs objectifs : unifier les méthodes de classement des documents au sein de l'administration avec un plan de classement étendu, optimiser le stockage (un document = un fichier et non de multiples copies) , simplifier la gestion des documents par l'attribution de rôles (maître du document, lecteurs, ...), entamer le virage de la digitalisation avec la priorité donnée aux documents électroniques, répondre aux exigences en matière d'archivage des documents (suite introduction de la nouvelle loi cantonale), doter l'administration de l'une des briques constitutives de la digitalisation permettant ensuite une gestion plus informatisée des processus administratifs et la délivrance de prestations en ligne.

Après la phase de pré-étude réalisée entre 2014 et 2015, le projet a été initialisé véritablement à partir de 2016 après l'octroi d'une première tranche de CHF 365'000.- fin 2015. La 1ère étape a permis de déterminer le cadre institutionnel, légal et organisationnel, puis de développer les méthodes et outils pour l'audit

documentaire, enfin de réaliser l'audit entre 2017 et 2018 auprès de l'ensemble des services. Du temps s'est écoulé notamment en raison de la difficulté de trouver soit les bons partenaires, soit les ressources spécialisées sur le marché.

L'équipe de projet, constituée actuellement des Archives communales, du Service informatique et d'un partenaire externe, est prête à lancer les opérations de cette 2ème étape pour aboutir en 2019 à un appel d'offres et la réalisation d'un « pilote », tout en ayant traité des questions-clés tel que le plan de classement général et les objets spécifiques pour chaque service.

Cette 2ème étape se décompose en trois parties : l'organisation formelle du projet avec un nouveau chef de projet interne et un nouveau partenaire externe très spécialisé, puis la réalisation (solution, formation) et le déploiement pour le « pilote » et les premières unités. Un fort accent sera mis sur la formation du personnel. Cet outil sera véritablement l'un des premiers signes majeurs et significatifs de cette digitalisation en marche.

700.506.58 Fibre optique FriNet 2019 + redondance CHF 70'000.-

Abréviations

^a **FriNet** est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

Les objectifs restent inchangés :

- ✓ relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie informatique (y compris Châtillon)
- ✓ assurer des liaisons redondantes entre les deux datacenters
- relier tous les sites scolaires et parascolaires : en cours de finalisation
- relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie téléphonie: partiellement atteint, en cours
- relier tous les sites propres à la Police locale et à la Mobilité : en cours
- accompagner le projet de communication All-IP.

Il s'agit d'assurer les travaux selon la planification établie et de disposer des moyens financiers pour saisir et intégrer des opportunités liées à des besoins changeants.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

911.501.04 Beaumont-Vignettaz : entretien du terrain multisports CHF 60'000.-

Le terrain multisports de Beaumont Vignettaz a été inauguré en 2009. Soutenu financièrement par l'Union Européenne de Football Amateur (UEFA) et son action « HatTrick » (soutien offert aux associations de l'UEFA pour renforcer le football à tous les niveaux), et par l'Association de quartier Beaumont - Vignettaz - Mon Séjour (AIQBVM), cette surface de jeu a trouvé son public. En effet, jeunes du quartier et écoliers voisins se sont rapidement appropriés les lieux. Deux pistes de pétanque et des tables de tennis de table complètent avantageusement l'offre de loisirs du quartier.

Cet entretien inclut notamment l'installation du chantier, le nettoyage de l'ensemble de la place, le démontage et le remontage des panneaux de clôture de l'entourage multisports, le reflachage des zones concernées, la pose d'un enrobé bitumineux, la pose d'un revêtement synthétique monocouche perméable à l'eau, la protection des bordures et la surveillance et la protection durant le séchage est aujourd'hui nécessaire afin de pérenniser le terrain multisports.

Cet investissement prévoit les travaux suivants :

Installation de chantier et travaux préliminaires	CHF	12'700.-
Superstructure	CHF	27'800.-
Accessoires, marquage, divers	CHF	4'000.-
Installation sportive	CHF	2'000.-
Entourage Multisports	CHF	10'000.-
Divers et imprévus	CHF	3'500.-
Total TTC	CHF	60'000.-

911.501.05 Stade universitaire Saint-Léonard : changement du tapis synthétique des terrains de football CHF 680'000.-

Les terrains de football en matière synthétique ont été mis en service le 14 juin 2006 et inaugurés en été 2007.

Les terrains synthétiques offrent des possibilités d'utilisation très étendues, toute saison confondue. Parmi les avantages principaux, il convient de relever le fait qu'ils proposent des coûts d'exploitation plus faible compte tenu des heures d'utilisation, le roulement et les rebonds du ballon sont davantage prévisibles.

Les terrains de football synthétiques de Saint-Léonard sont parmi les plus utilisés du canton. Ouverts du matin au soir, ils permettent à l'Université, aux clubs de la Ville de Fribourg et du canton des possibilités significatives d'entraînement et de matchs.

L'homologation de ces terrains fait régulièrement l'objet de tests. Il s'avère que dès 2017, les valeurs minimales n'ont plus été atteintes, ce qui a été confirmé en 2018. Sans renouvellement de cette superstructure, plus aucun match ne pourra se dérouler sur ces terrains.

Il convient de préciser que les coûts mentionnés ci-dessous sont répartis par moitié entre le canton et la Ville de Fribourg. Celle-ci va s'assurer d'une part de la traçabilité de la filière concernant l'élimination de l'ancien tapis synthétique, et d'autre part du choix écologique et du respect des normes sanitaires des nouveaux granulés.

Cet investissement comprend les travaux suivants :

Travaux préliminaires	CHF	152'400.-
-----------------------	-----	-----------

Superstructure	CHF	1'157'400.-
Test d'homologation	CHF	9'200.-
Divers et imprévus	CHF	41'000.-
Total TTC (dont 50 % à la charge de la Ville de Fribourg)	CHF	1'360'000.-

911.501.06 Site sportif du Guintzet : drainage et arrosage automatique du terrain d'entraînement CHF 80'000.-

Le site sportif du Guintzet accueille deux clubs de football, un club de rugby, un club de football américain et un club de tir à l'arc.

Le taux d'occupation de l'ensemble des surfaces de jeux est très élevé, qu'il s'agisse de clubs, d'écoles ou du public, du mois d'août à celui de novembre et de février à juin. Les mois de juillet et août sont consacrés à l'entretien (régénération) assurés par le secteur des parcs et promenades. Les terrains sont alors fermés à toute utilisation. Seul le terrain synthétique demeure à disposition toute l'année. Compte tenu de l'utilisation élevée des lieux et du manque de terrain de football, celui d'entraînement, situé devant les surfaces de beach volley, offre une alternative indispensable et doit être assaini. Sans drainage, il ne peut en effet pas accueillir d'activités en cas de conditions météorologiques défavorables, ce qui provoque des difficultés d'organisation des différentes équipes présentes sur le site. L'installation d'un arrosage automatique, qui évite au personnel communal des interventions induisant des heures supplémentaires, complètera avantageusement cet équipement et renforcera ce pôle dédié au sport associatif et de loisirs.

Cet investissement comprend les travaux suivants :

Travaux préliminaires	CHF	6'300.-
Canalisations	CHF	28'700.-
Superstructure	CHF	21'400.-
Prise d'eau raccordement et vannes	CHF	12'100.-
Montage et tests	CHF	6'500.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total TTC	CHF	80'000.-

917.506.01 Halle omnisports : rénovation / entretien sol CHF 70'000.-

La halle omnisports Saint-Léonard a été inaugurée en juillet 2010. Unique infrastructure dédiée principalement à la pratique du basketball en Suisse, elle est également la seule, en Suisse, a bénéficié de l'homologation de la Fédération Internationale de Basketball Amateur (FIBA).

Elle accueille essentiellement les clubs de basketball dont le Fribourg Olympic, club le plus titré de Suisse, Elfic Fribourg, titré à de nombreuses reprises, certains matchs de l'équipe nationale de basketball, les Finales de la Coupe suisse de volleyball, de basketball (jusqu'en 2016) ainsi que les Rencontres de Folklore International (RFI). Les dizaines de milliers de spectateurs qui ont emprunté les voies d'accès ont, petit à petit, provoqué traces et blessures sur le revêtement de sol. Afin de préserver l'état des lieux, il convient d'effectuer un entretien.

Cet investissement comprend les travaux suivants :

Installation de chantier	CHF	1'500.-
Ponçage et meulage	CHF	14'500.-
Revêtement auto lissant, surface lisse et brillante	CHF	47'000.-
Grilles et raccords	CHF	4'500.-
Divers et imprévus	CHF	2'500.-
Total TTC	CHF	70'000.-

3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un Message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

430.501.16	Bandes cyclables rte Fonderie section est	1'600'000
520.501.33	Pont St-Jean : assain. construction	850'000
560.506.00	Développement énergétique VdF 2019	550'000
611.503.36	BATPOL : Bâtiment Police (6 étages) - Réalisation	15'800'000
612.503.24	Co Jolimont : transformation/rénovation bâtiment 1905	12'440'000
613.503.39	Bâtiment des Arcades : transformation restaurant - réalisation	4'266'250
620.501.68	Parking Grenette : relocalisation parcage	260'000
620.501.87	Grand-Places : espaces publics (parking	3'100'000
620.501.89	Sarine revitalisation: étude (y.c. passerelle de l'Auge)	630'000
620.501.91	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes	5'400'000
620.501.94	Patinoire P2 - parking - réalisation	20'501'204
620.501.98	AGGLO 3M.09.02 Réaménagement place des sports (III)	5'031'955
700.506.53	ERP : étude équipements 2018	400'000
911.501.07	Stade Saint-Léonard : Piste et terrain foot synthétique	70'000
Total de la catégorie III		70'899'409

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement nette (amortissements moins excédent de charges du compte de fonctionnement et variation de réserves) était de CHF 26.5 mio au budget 2018, elle est de CHF 24.1 mio au budget 2019.

2. Financement des investissements

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 36.0 mio, compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves, des financements spéciaux ainsi que des montants décidés dans les années antérieures mais encore non dépensés.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 1.0% sur une moyenne de 6 mois.

CHAPITRE VI

Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2019

Tableau des Flux de trésorerie

En millions de francs	Budget 2019
Résultat du compte de fonctionnement	0.5
Amortissements	15.5
Variations non monétaires du bilan (p.ex. variation des réserves)	8.1
Cash flow (cash drain) provenant de l'activité d'exploitation (MNA)	24.1
Dépenses	60.4
<i>Investissements</i>	60.4
<i>Désinvestissement</i>	0.0
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité d'investissement	61.2
Free Cashflow	-37.1
Augmentation de capital étranger	63.0
Remboursement de capital étranger	-27.0
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement = Besoin de trésorerie supplémentaire	36.0
Fluctuation de trésorerie	-1.1
Liquidités au 01.01	16.4
Liquidités au 31.12	15.3
Fluctuation de trésorerie	-1.1

Le besoin de trésorerie supplémentaire à moyen-long terme, selon le tableau de flux de trésorerie ci-dessus et en fonction des investissements prévus, se montera en 2019 à CHF 36.0 mio.

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie. Le montant maximal de CHF 20.0 mio au cours de l'année 2019 est sollicité.

LE CONSEIL COMMUNAL propose au Conseil général l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2019, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

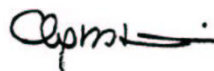
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic



Thierry Steiert

La Secrétaire de Ville



Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le Message n° 32 du Conseil communal du 5 novembre 2018 ;
- ☛ le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF	260'994'537.60
Total des revenus :	CHF	261'488'009.45
Résultat (bénéfice) :	CHF	493'471.85

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Julien Vuilleumier

Mathieu Maridor

	(Projet)	430.506.20	Renouvellement de matériel de signalisation lumineuse	CHF	100'000		
LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG		511.506.01	Menuiserie intérieure : raboteuse	CHF	70'000		
vu		514.506.00	Serrurerie : cintreuse	CHF	50'000		
		520.501.30	Dangers naturels : assainissement des falaises	CHF	100'000		
<ul style="list-style-type: none"> ✎ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ; ✎ le Message n° 32 du Conseil communal du 5 novembre 2018 ; ✎ le Rapport de la Commission financière, 		520.501.31	Remise en état du Pont des Neigles : 2 ^{ème} étape	CHF	1'000'000		
a r r ê t e:		520.501.35	Sous-Pont de Zaehringen	CHF	350'000		
Article premier		520.501.37	Pont du Milieu : étude du projet	CHF	100'000		
Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 40'925'867.00, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :		520.501.39	Pont de Berne : étude du projet	CHF	150'000		
Solde des investissements déjà votés ((Cat. I)	CHF	24'240'867.00	520.501.40	Fontaine de la Fidélité	CHF	170'000	
Investissements à voter au budget 2019 (Cat. II)	CHF	16'685'000.00	520.501.41	Mur de soutènement de la rue de la Palme	CHF	900'000	
Article 2		520.501.42	Voûtage du Gottéron	CHF	230'000		
Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :		520.501.43	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (IHand) – mise en conformité des arrêts TC 2019	CHF	150'000		
300.506.20	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2019	CHF	505'000	520.501.44	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit	CHF	1'000'000
401.506.25	Radars pour installations lumineuses 2019	CHF	80'000	520.501.57	Entretien des chaussées et trottoirs 2019	CHF	1'000'000
402.506.01	Raccordements électriques pour manifestations : 2 ^{ème} tranche	CHF	200'000	520.506.21	Saleuse et équipement pour la saumure	CHF	120'000
430.501.17	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics	CHF	100'000	520.506.22	Véhicules : remplacements 2019	CHF	510'000
				532.501.36	Murs des Jardins Lucien Nussbaumer	CHF	100'000
				560.506.01	Etudes énergétiques sur les potentiels communaux et plan lumière	CHF	200'000
				560.506.02	Cartographie et mise en réseau de la biodiversité	CHF	100'000

560.506.03	Etude préliminaire à la refonte du règlement déchets	CHF	150'000	615.503.01	Places de jeux du quartier d'Alt : remise en état des jeux et remplacement gomme coulée Villa Thérèse/Kybourg	CHF	85'000
611.503.35	Surélévation BATPOL de 6 niveaux : complément du crédit d'étude	CHF	500'000	615.506.00	Maison de justice : parafoudre	CHF	65'000
611.503.37	CAD rue de l'Hôpital 2 : raccordement et avance partielle des frais fixes à Gr E Celsius	CHF	200'000	617.501.00	Centre de quartier du Schoenberg : réadaptation des barrières et murs de soutènement	CHF	150'000
611.503.38	Assainissements énergétiques : installations techniques et enveloppe 2019 : études et travaux	CHF	550'000	620.501.88	Fribourg (ou)vert : réalisation de places de jeux et d'agrément au Schoenberg en collaboration avec l'Agglo (projet-modèle ARE Espaces Ouverts Fribourg)	CHF	650'000
611.503.39	Sécurité et normes incendies : électricité 2019	CHF	75'000	620.501.90	Connexion MD entre le quartier du Windig et la centralité du Schoenberg : passerelle à travers le vallon de la Ploetscha	CHF	320'000
612.503.02	CO Belluard : 1 ^{ère} étape 2019 avant rénovation	CHF	100'000	620.501.92	Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville : études	CHF	250'000
612.503.30	Jura Sainte-Agnès A : réfection de 8 classes pour le primaire : études	CHF	200'000	620.501.93	Place de jeux du pont de Zaehringen : étude et réalisation	CHF	550'000
612.503.31	CO Pérolles : études de faisabilité	CHF	140'000	620.501.95	Plan d'aménagement local (PAL) révision - mandat juriste oppositions	CHF	340'000
612.503.32	AES Beaumont-Vignettaz - mobilier	CHF	200'000	620.501.96	Paysage Nature en ville - parcs et jardins urbains : études et déploiement	CHF	300'000
612.503.45	CO Jolimont, salle Michel Ducarroz - réfection technique théâtrale : sono et lumière	CHF	100'000	620.501.97	Couverture Autoroute A12	CHF	90'000
612.503.93	Ecole de la Vignettaz A et C : détection incendie bâtiments existants (honoraires)	CHF	120'000	620.501.99	Vignettaz : signalétique bâtiments existants	CHF	25'000
612.506.00	Ecole Vignettaz - compactus archives	CHF	200'000	621.506.17	Parcs et promenades - Cimetière : remplacement de véhicules	CHF	220'000
613.503.40	CAD Rue de Morat 61-63-65 : raccordement au chauffage à distance - avance partielle des frais fixes à Groupe E Celsius	CHF	100'000	700.506.50	Mise en place de la GED : 2 ^{ème} étape (III)	CHF	480'000
613.503.41	Kiosque place Georges-Python: transformation intérieure et agrandissement	CHF	50'000	700.506.58	Fibre optique FriNet 2019 + redondance	CHF	70'000
615.501.06	Abris bus : Pré-Fleuri, projet Fribourg (ou)vert	CHF	80'000	911.501.04	Beaumont-Vignettaz : entretien du terrain multisports	CHF	60'000

